



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Union africaine

**Conférence ministérielle africaine
sur l'environnement**

Distr. : Générale
2 juin 2006

Français
Original : Anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Onzième session
Brazzaville, 22–26 mai 2006

**Rapport de la réunion du Groupe d'experts tenue
du 22 au 24 mai 2006**

Introduction

1. La réunion du Groupe d'experts de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) s'est tenue à Brazzaville (Congo) du 22 au 24 mai 2006.
2. Ont participé à la rencontre des experts des Etats membres de la CMAE et des représentants d'organisations régionales et sous-régionales africaines, d'organismes des Nations Unies, de divers secrétariats de conventions sur l'environnement et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants figure à l'annexe III du présent rapport.
3. Les travaux de la réunion ont été présidés par M. Mohamed Hamouda, conseiller technique auprès de l'Autorité générale de l'environnement de la Jamahiriya arabe libyenne et représentant du Président de la CMAE, M. Abdul-Hakim Rajab Elwaer, Ministre de l'environnement de la Jamahiriya arabe libyenne. M. Saadeldin Izzeldin (Soudan) a fait office de rapporteur.

I. Ouverture de la réunion d'experts de la onzième session

4. Après les allocutions d'ouverture prononcées par M. Sékou Touré, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Foday Bojang, Chef de la Division de l'environnement et des ressources naturelles de la Commission de l'Union africaine, intervenant au nom de M. Babagana Ahmadou, Directeur du Département de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union africaine et M. Mohamed Hamouda, les travaux de la rencontre ont été officiellement ouverts par M. Henri Djombo, Ministre de l'économie forestière et de l'environnement du Congo, le lundi 22 mai 2006 à 11 h 30.

5. Dans son allocution d'ouverture, M. Touré a rappelé que le rôle de la CMAE depuis sa création avait consisté à promouvoir le dialogue sur la durabilité environnementale en Afrique. Il a indiqué à cet égard que les travaux du Groupe d'experts devaient avoir pour but d'évaluer et d'orienter la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); d'engager des discussions au sujet du financement des programmes environnementaux en Afrique, notamment à travers le Fonds d'affectation spéciale pour la CMAE; d'examiner les questions relatives au Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités; et de préparer le texte final de la version révisée des statuts de la CMAE, pour adoption par les ministres africains de l'environnement. M. Touré a réaffirmé l'appui du PNUE aux activités en cours et futures de la CMAE et a exprimé sa gratitude au Gouvernement congolais pour avoir bien voulu accueillir la session.

6. Prenant la parole à son tour, M. Bojang a évoqué les relations d'étroite coopération qui s'étaient développées entre la CMAE et la Commission de l'Union africaine, en citant, par exemple, l'appel lancé par l'Union africaine, lors de son sommet extraordinaire sur l'agriculture et l'eau tenu en février 2004 à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne), au Président de la Commission de l'Union africaine pour qu'il adapte les mandats, structures et activités du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, de la CMAE et de la Conférence ministérielle africaine sur l'agriculture afin de les intégrer aux activités de la Commission de l'Union africain et de ses Comités techniques spécialisés. Indiquant que la collaboration entre les deux organisations offrait la possibilité de rationaliser les activités dans le domaine de l'environnement en Afrique, il a annoncé que la Commission veillerait à promouvoir les résultats de la onzième session de la CMAE lors du sommet de l'Union africaine prévu à Banjul (Gambie) en juillet 2006.

7. Pour sa part, M. Hamouda a souhaité la bienvenue aux participants, en relevant qu'en Afrique l'environnement offrait de nombreuses possibilités de développement humain et économique. A cet égard, il a souligné l'importance de freiner la dégradation de l'environnement en Afrique pour parvenir à réaliser les buts du NEPAD et les Objectifs du Millénaire pour le développement, ajoutant que la onzième session était une occasion à saisir par les ministres africains de l'environnement pour évaluer et orienter la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD, ainsi que pour aborder les nouveaux problèmes environnementaux. Après avoir évoqué certaines de ces questions, M. Hamouda a invité tous les participants à œuvrer de concert pour jeter les bases du dialogue à engager sur les politiques au niveau des ministres.

8. M. Djombo a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Président du Congo et a exprimé ses vifs remerciements aux nombreuses institutions qui avaient contribué à l'organisation de la rencontre. Il a notamment relevé l'importance de préserver l'environnement dans les pays en développement, particulièrement ceux d'Afrique, qui étaient confrontés aux problèmes du maintien d'un certain équilibre entre les exigences du développement durable et la satisfaction des besoins vitaux des populations démunies. En se félicitant de l'engagement de la CMAE en faveur de l'environnement, engagement réaffirmé par les ministres à la deuxième session extraordinaire de la Conférence tenue à Maputo (Mozambique) en juin 2003 à travers l'adoption du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD, il a déclaré que le Congo demeurerait déterminé à poursuivre son action en vue de l'essor environnemental et du développement humain.

9. Parlant des questions à aborder au cours de la session, M. Djombo a indiqué qu'en raison des retards accusés dans la mise en œuvre des programmes environnementaux, il importait au plus haut point de concentrer l'attention sur les mécanismes de financement du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD. Il a également estimé que des précisions étaient nécessaires sur le statut de la CMAE auprès de l'Union africaine et sur son rôle futur.

II. Questions d'organisation

A. Election du Bureau

10. Conformément au règlement intérieur, les travaux de la réunion du Groupe d'experts ont été dirigés par le Bureau de la dixième session de la CMAE. Ainsi, la présidence a été assurée par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, ceux du Mali et de la Namibie étant vice-présidents.

11. Le représentant du Soudan a fait office de rapporteur de la réunion du Groupe d'experts.

B. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux

12. Les experts ont adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire préparé par le secrétariat (document UNEP/AMCEN/EGM/11/1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Election du bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux.
3. Examen du rapport du secrétariat :
 - a) Etat d'application des décisions prises par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa dixième session;
 - b) Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour la période 2004–2006;
 - c) Activités de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement entre les sessions.
4. Mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.
5. Examen du projet de programme de travail indicatif de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour l'exercice biennal 2007–2008.
6. Examen de certaines questions environnementales particulièrement importantes pour l'Afrique.
7. Examen du deuxième projet de texte révisé des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
8. Etat du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
9. Mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.
10. Deuxième rapport de la série *L'avenir de l'environnement en Afrique*.
11. Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts.
12. Questions diverses.
13. Clôture de la réunion.

C. Organisation des travaux

13. Le Groupe d'experts a décidé de constituer quatre groupes de travail pour préparer des projets de décision et un projet de déclaration à soumettre au segment ministériel pour examen et adoption éventuelle. Ainsi, le premier groupe serait présidé par le représentant de l'Égypte et serait chargé d'examiner des questions relatives aux politiques, aux actions de mobilisation et aux mécanismes institutionnels. Le deuxième groupe serait subdivisé en deux sous-groupes : l'un, dirigé par le représentant de la Zambie, se pencherait essentiellement sur le programme de travail de la CMAE pour la période biennale 2007-2008, et l'autre, dirigé par le représentant de l'Ouganda, se chargerait des questions financières. Le troisième groupe serait chargé, sous la direction du représentant de l'Afrique du Sud, d'examiner les questions relatives aux accords régionaux et multilatéraux sur l'environnement, et le quatrième groupe, présidé par le représentant de la Côte d'Ivoire, procéderait à l'examen du processus d'établissement du rapport de la série *L'Avenir de l'environnement en Afrique*, ainsi que des questions liées à la réduction des risques de catastrophe.

III. Examen du rapport du secrétariat : Application des décisions prises par la CMAE à sa dixième session; aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la CMAE pour la période 2004–2006; et activités de la CMAE entre les sessions

14. Abordant le point de l'ordre du jour traité dans le document UNEP/AMCEN/EGM/11/3, le représentant du secrétariat a présenté l'état d'application de huit décisions prises par la CMAE à sa dixième session. Il a également fait état d'autres activités figurant dans le programme de travail de la CMAE pour la période allant de juillet 2004 à mai 2006, en se félicitant du rôle joué par les partenaires de la CMAE dans la réalisation de ces activités, et en appelant plus particulièrement l'attention sur la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.

15. Il a souligné que la CMAE participait à un éventail sans cesse plus large d'activités, guidant les principales manifestations politiques relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement et dirigeant l'élaboration du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD. Il a décrit les activités entreprises dans les six domaines d'activités prioritaires. Pour conclure son exposé, il a appelé l'attention sur les défis auxquels serait confrontée la CMAE durant la session en cours, notamment la dégradation de l'environnement, la surexploitation des ressources naturelles, le cercle vicieux de la pauvreté et les menaces posées par les maladies. Il comptait que la onzième session verrait l'émergence d'une CMAE dotée de meilleurs moyens, mieux apte à mobiliser les ressources nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposaient pour assurer une gestion rationnelle de l'environnement en Afrique.

16. Au cours du débat qui a suivi l'exposé, les experts ont adressé des félicitations au secrétariat pour la qualité de son rapport et pour les excellents efforts déployés entre les sessions.

IV. Mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

17. Présentant ce point, le représentant du secrétariat a attiré l'attention des participants sur le document UNEP/AMCEN/11/3/Add.1 portant sur l'état d'application du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD. Il a indiqué à cet égard que le rythme d'exécution s'était accru considérablement après la dixième session de la CMAE, même si la progression des activités était plus rapide pour certains éléments de programme que pour d'autres.

18. A l'issue des discussions sur la question, les experts ont décidé que le point devrait être examiné plus avant par des groupes de travail, qui présenteraient à la plénière les résultats de leurs travaux.

19. Les présidents des deux groupes de travail traitant du point de l'ordre du jour ont rendu compte en plénière de leurs travaux et présenté des projets de décision sur la question. Les experts ont convenu de transmettre ces projets de texte au segment ministériel pour examen et adoption éventuelle. Les textes de ces projets de décision figurent à l'annexe II du présent rapport.

V. Examen du projet de programme de travail indicatif de la CMAE pour l'exercice biennal 2007–2008

20. Abordant ce point de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat a présenté brièvement le contenu du document UNEP/AMCEN/EGM/11/4 portant sur le projet de programme de travail indicatif de la CMAE pour l'exercice biennal 2007–2008.

21. Lors du débat auquel cet exposé a donné lieu, plusieurs experts ont fait des observations sur les activités passées et futures de la CMAE. Deux participants ont mis l'accent sur l'importance des mesures destinées à protéger les zones humides et un troisième a proposé le lancement de projets pilotes pour faire des démonstrations sur les approches durables de la gestion de tels écosystèmes. D'autres intervenants ont exprimé des préoccupations au sujet des approches suivies dans la gestion des déchets dangereux, qui étaient essentiellement axées sur les produits chimiques; il importait plutôt, à leur avis, de s'intéresser aux questions liées à tous les types de déchets dangereux, notamment les déchets électroniques.

22. Réagissant à une proposition avancée par le représentant de l'Organisation météorologique mondiale qui estimait que l'Union africaine devait s'impliquer davantage dans des projets utilisant les nouvelles techniques satellitaires pour assurer la surveillance de l'environnement, le représentant du secrétariat a indiqué que de telles propositions pouvaient être incorporées dans le projet de programme de travail pour la période biennale 2007-2008, dont l'examen était prévu lors du segment ministériel. En réponse à d'autres participants qui souhaitaient promouvoir l'application de la Convention sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux en Afrique et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion de ces déchets en Afrique (Convention de Bamako) et de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger), le représentant de l'Union africaine a expliqué qu'après de multiples retards, la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bamako était prévue en novembre 2006. Il a précisé à cet égard qu'en dépit du fait que la nouvelle Convention d'Alger révisée n'avait pas encore été ratifiée par un nombre d'Etats suffisant pour son entrée en vigueur, une version antérieure de cet instrument demeurerait juridiquement contraignante jusqu'à la ratification de la nouvelle convention par un nombre suffisant d'Etats.

23. A l'issue du débat, les experts ont décidé que le point devrait être examiné de manière plus poussée par un groupe de travail, qui présenterait les résultats de ses travaux à la plénière.

24. Faisant rapport sur les travaux du groupe, son président a mis l'accent sur les éléments que les experts souhaitaient inclure dans le programme de travail pour 2007-2008: Il a particulièrement appelé l'attention sur les questions liées à la promotion du renforcement des capacités tant par le canal du NEPAD que du PNUE. Les experts ont convenu de demander aux ministres d'examiner plus avant la question lors du débat ministériel.

VI. Examen de certaines questions environnementales particulièrement importantes pour l'Afrique

A. Introduction

25. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur le document UNEP/AMCEN/EGM/11/5 relatif à certaines questions environnementales pertinentes pour l'Afrique.

B. Réduction des risques de catastrophe

26. Le représentant de l'Union africaine a présenté un exposé sur la stratégie régionale de l'Union africaine pour la prévention des risques de catastrophe, dont il a souligné la nécessité en raison de l'accroissement des menaces de catastrophe dans la région et de l'affectation des ressources destinées à l'aide au développement vers les secours en cas de catastrophes. La stratégie était axée sur le renforcement de la compréhension générale du processus de réduction des risques de catastrophe, ainsi que de la gestion et du renforcement des capacités dans ce domaine. Après avoir passé en revue les efforts déployés aux niveaux régional, sous-régional et national, l'orateur a indiqué que selon les analyses faites par l'Union africaine, il serait possible d'ici à 2010, à travers un partenariat avec le NEPAD, la Banque africaine de développement et les organismes compétents de l'ONU, d'améliorer les politiques de prévention des catastrophes et de créer une masse de compétences techniques pour la gestion et la réduction des risques de catastrophe en Afrique.

27. Au cours du débat suscité par cet exposé, plusieurs experts ont évoqué la nécessité d'associer davantage les communautés locales et la société civile à la formulation des stratégies de réduction des risques de catastrophe; plusieurs participants ont estimé que l'implication des communautés locales n'était pas clairement définie dans la stratégie existante de l'Union africaine. Il y a eu d'autres interventions sur des questions telles que la nécessité d'adopter une approche basée sur l'analyse coûts-avantages et l'évaluation des risques relatifs pour l'allocation des ressources destinées à la réduction des risques de catastrophe; la nécessité d'élargir les mécanismes de financement pour y inclure les grandes fondations privées; et l'importance des approches multisectorielles pour la réduction des risques de catastrophe, avec le concours des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes, ainsi que des gouvernements. Il y a eu un large consensus entre les experts sur la nécessité de renforcer les capacités en matière de réduction des risques et de gestion des catastrophes. Des préoccupations ont cependant été exprimées au sujet du détournement des ressources de développement vers les interventions d'urgence et du suivi de l'engagement de l'Union africaine vis-à-vis du Plan d'action de Bruxelles adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

28. Réagissant à ces diverses interventions, le représentant de l'Union africaine a fait savoir que des discussions étaient en cours au sein du secrétariat de l'Union africaine au sujet de l'analyse coûts-avantages des programmes de réduction des risques de catastrophe, et que d'autres études étaient envisagées dans le cadre de l'évaluation des risques de catastrophe en Afrique. Notant que les points de vue de la société civile avaient déjà été intégrés dans la Stratégie régionale africaine de l'Union africaine pour la réduction des risques de catastrophe et les directives pour la prise en compte de la gestion des catastrophes dans le développement élaborées par la Banque africaine de développement, il a indiqué que les activités supplémentaires au niveau des communautés locales ne relevaient pas du cadre d'intervention de l'Union africaine, qui comptait sur ses Etats membres pour œuvrer en étroite collaboration avec les communautés locales en vue de promouvoir la réduction des risques de catastrophe et d'autres questions programmatiques. A cet égard, il a ajouté que l'évaluation des démarches était du ressort des gouvernements plutôt que de l'Union africaine, qui pouvait mener des activités intéressant ses pays membres de manière générale et non pas des actions spécifiques à l'intérieur des pays.

29. A l'issue des discussions, les experts ont décidé que ce point devrait être examiné plus avant par un groupe de travail, qui présenterait les résultats de ses travaux à la plénière.

30. Le président du groupe de travail a rendu compte en plénière des travaux du groupe et présenté un projet de décision sur la question. Les experts ont convenu de transmettre au débat ministériel, pour examen et adoption éventuelle, le texte du projet de décision, qui figure à l'annexe II du présent rapport.

C. Accords multilatéraux et régionaux sur l'environnement

1. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

31. La représentante du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a présenté un exposé dans lequel elle a procédé à l'évaluation de l'état d'application de la Convention. Elle a indiqué notamment que 65 % environ de la population de l'Afrique étaient touchés par la dégradation des sols et que les effets négatifs de ce phénomène avaient des répercussions considérables, notamment en ce qui concerne l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'élimination de la pauvreté.

32. En Afrique, a-t-elle déclaré, 33 programmes d'action nationaux avaient déjà été établis et 15 autres étaient en cours d'établissement, avec l'appui des divers partenaires bilatéraux et internationaux. A sa troisième réunion, le Comité d'examen de l'application de la Convention avait procédé à l'examen de la troisième série de rapports de certains pays de la région et avait signalé que malgré l'existence d'un cadre favorable dans bon nombre de cas, des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour structurer plus clairement les programmes d'action nationaux et pour prendre dûment en compte les stratégies de réduction de la pauvreté et d'investissement. Le Comité avait réitéré la nécessité d'assurer une plus large diffusion des cas de succès, de renforcer la coopération entre le secrétariat de la Convention et ses homologues de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que de mobiliser des financements additionnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, en tenant compte des nouvelles possibilités de financement qui s'offraient au titre du mécanisme du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de la nouvelle initiative TerrAfrica. Pour terminer, la représentante du secrétariat de la Convention a présenté sommairement les principaux résultats de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention qui s'est tenue à Nairobi en octobre 2005, ainsi que les activités entreprises dans le cadre de l'Année internationale des déserts et de la désertification.

33. Cet exposé a donné lieu à un débat au cours duquel, en réponse à une question posée sur les projets transfrontaliers, l'oratrice a expliqué que de tels projets seraient examinés plus avant dans le cadre des programmes d'action sous-régionaux. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a relevé l'existence d'une coopération étroite entre l'organisation et le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, et a attiré l'attention sur la tenue prochaine en Tunisie en juin 2006 d'une conférence scientifique sur l'avenir des terres arides.

2. Convention de Bamako

34. Le représentant de l'Union africaine a présenté brièvement les dispositions prises en vue de la tenue de la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bamako, rappelant que cette réunion aurait dû avoir lieu dans un délai d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur de la Convention en 1998. Les transformations survenues au sein de l'Union africaine depuis cette période avaient cependant occasionné des retards dans le processus. Toutefois, les Comités d'organisation interinstitutions et nationaux étaient à pied d'œuvre pour préparer la tenue de la réunion à Bamako en novembre 2006.

35. Il a déclaré qu'à sa première réunion, la Conférence des Parties devait élaborer son règlement intérieur et son règlement financier; ce dernier serait sans doute calqué sur celui d'autres organes subsidiaires de la Commission de l'Union africaine. La Conférence des Parties serait également appelée à examiner des documents techniques, processus qui consisterait essentiellement à adapter au contexte africain des documents établis sur la base de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. En outre, la Conférence aurait à décider de la périodicité de ses futures réunions.

3. Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

36. La représentante du Nigéria, correspondante régionale africaine de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, a abordé ce sous-point par le biais d'un bref exposé sur l'évolution de ce processus. Elle a indiqué que les consultations entreprises au sein de la région Afrique avaient contribué notablement au succès du processus d'élaboration, qui avait abouti à l'adoption de l'Approche stratégique par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à sa première réunion tenue à Dubaï (Emirats arabes unis) le 6 février 2006. Elle a présenté les composantes de base de l'Approche stratégique et les mécanismes prévus pour sa mise en œuvre, annonçant que la première réunion régionale de ce processus se tiendrait au Caire en septembre 2006, ce qui allait prouver que l'Afrique était à l'avant-garde du processus de mise en œuvre de l'Approche stratégique. Elle a conclu son exposé en exhortant la CMAE à adopter au cours de la session une décision sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Une telle initiative faciliterait l'accès des pays africains aux ressources du Fonds d'affectation spéciale pour le programme de démarrage de l'Approche stratégique, qui visait à fournir un soutien financier pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

37. En réponse aux préoccupations exprimées lors des discussions sur son exposé, l'oratrice a rassuré les experts sur le fait que les organisations non gouvernementales et les organismes météorologiques continueraient à jouer un rôle important dans la mise au point de plans d'actions et la mise en œuvre de l'Approche stratégique aux niveaux régional et national.

4. Examen approfondi

38. Après les discussions, les experts sont convenus que les questions évoquées devraient être examinées plus avant par un groupe de travail, qui présenterait les résultats de ses travaux à la plénière.

39. Le président du groupe de travail a rendu compte en plénière des travaux du groupe et présenté un projet de décision préparé par le groupe de travail concernant l'Approche stratégique. Il a indiqué que ce projet se conformait à la décision précédente adoptée par la CMAE à sa dixième session et reprenait un libellé classique sur l'Approche stratégique tout en incorporant une optique régionale appropriée pour le contexte africain. Les experts ont décidé de transmettre au débat ministériel, pour examen et adoption éventuelle, le texte du projet de décision, qui figure à l'annexe II du présent rapport.

D. Initiative relative à la muraille verte pour le Sahara

40. Le représentant de l'Union africaine a présenté le projet d'édification d'une muraille verte au Sahara, en précisant que l'idée n'était pas entièrement nouvelle; des projets de petite taille existaient déjà dans un certain nombre de pays d'Afrique du Nord. Cette nouvelle initiative allait cependant se dérouler sur une bien plus grande échelle et regrouper 20 pays. Il a également été fait mention de la nouvelle initiative sur la ceinture verte lancée par l'Union africaine dans le cadre du NEPAD. La portée de cette initiative allait nécessiter une coopération transfrontalière élargie, des approches multisectorielles aux niveaux national et régional et des apports financiers considérables. De plus, il importerait de tirer des enseignements des expériences antérieures concernant la mise en œuvre de programmes semblables et de fournir une assistance aux populations locales. L'initiative contribuerait à freiner la dégradation des sols qui ravageait les moyens d'existence, ce qui permettrait de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable. L'orateur a conclu son exposé par une

description des structures institutionnelles mises en place pour piloter les activités de l'initiative, notamment des comités directeurs et techniques et des cellules nationales.

41. Réagissant aux préoccupations exprimées lors du débat qui a suivi sur l'initiative, en particulier s'agissant de l'approche à retenir, le représentant de l'Union africaine a précisé que l'initiative envisagée viendrait compléter les programmes existants dans la région, plutôt que créer des chevauchements avec ces autres activités. Convenant avec l'un des experts qu'il serait essentiel de tirer avantage des compétences techniques déjà développées dans le cadre des programmes existants, il a appuyé des suggestions tendant à concevoir le démarrage de l'initiative sous forme de projets pilotes. En outre, l'échelle et le coût de l'initiative rendraient la coordination transfrontalière indispensable. A un autre intervenant qui suggérait que la CMAE assume la responsabilité de la gestion du comité directeur de l'initiative, il a répondu que certains Etats avaient déjà émis une préférence pour le choix d'autres représentants, en raison du caractère multisectoriel des activités prévues. Il a également indiqué que l'initiative relative à la muraille verte pour le Sahara serait mise en œuvre dans le contexte de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Plusieurs experts ont demandé que les récents travaux de l'Observatoire du Sahara et du Sahel soient à cet égard pris en compte. Pour terminer, il a accueilli favorablement la proposition faite par le représentant du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour que l'Union africaine présente l'initiative au Comité d'examen de l'application de la Convention, à sa prochaine réunion.

42. A l'issue des discussions, les experts ont décidé que le point devrait être examiné plus avant par un groupe de travail, qui présenterait les résultats de ses travaux à la plénière.

43. Le président du groupe de travail a rendu compte en plénière des travaux du groupe et présenté un projet de décision sur la question. Il a été fait observer que le projet de décision reflétait les discussions sur l'expérience acquise dans la lutte contre la désertification et les initiatives actuelles reliées à l'initiative concernant la muraille verte pour le Sahara. Le représentant du Maroc s'est dit préoccupé par l'initiative et la décision y relative, notamment pour ce qui est de la composition du Comité technique spécialisé. Les experts ont décidé de transmettre au débat ministériel, pour examen et adoption éventuelle, le texte du projet de décision, qui figure à l'annexe II du présent rapport.

E. Fonds africain pour l'environnement

44. Le représentant de la Banque africaine de développement a informé les participants des progrès accomplis dans le processus de création du Fonds africain pour l'environnement, rappelant que l'idée de créer une telle structure avait été conçue en 2003, au moment du lancement du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD. L'Union africaine avait approuvé l'idée et le PNUE avait fourni des fonds pour l'étude de faisabilité, qui était presque achevée. Il a indiqué que les résultats les plus récents de l'étude avaient été communiqués aux experts.

45. Un expert a déclaré que bien qu'il soit favorable à la création du Fonds africain pour l'environnement, il conviendrait cependant que les critères définis pour l'accès aux ressources soient plus larges que ceux utilisés dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial étant donné que le Fonds africain pour l'environnement mondial ne finançait que les coûts marginaux des projets. Le Fonds africain pour l'environnement devrait fournir des fonds de contrepartie pour les projets nationaux et sous-régionaux financés par le Fonds pour l'environnement mondial et financer des projets qui ne remplissent pas les conditions de financement au titre du Fonds pour l'environnement mondial ou d'autres mécanismes.

46. Après le débat, les experts ont décidé que le point devrait être examiné plus avant par un groupe de travail, qui présenterait les résultats de ses travaux à la plénière.

47. Le président du groupe de travail a rendu compte en plénière des travaux du groupe et présenté un projet de décision préparé par le groupe de travail sur la question. Au cours des débats sur la création d'un Fonds africain pour l'environnement qui relèverait de la Banque africaine de développement, un représentant a fait observer que les ministres de l'environnement n'étaient pas représentés au Conseil d'administration de la Banque, ce qui faisait que la priorité accordée aux questions d'environnement dans cette instance était réduite. D'autres représentants se sont inquiétés de ce que la création d'un tel fonds pourrait compromettre l'échange des pays africains d'avoir accès aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial. Un autre représentant a répliqué que la création de mécanismes de financement pour la protection de l'environnement était préconisée par plusieurs conventions internationales et viendrait compléter le Fonds pour l'environnement mondial, et non y faire obstacle. Le représentant de la Banque africaine de développement a dit que le projet de décision, s'il était approuvé par le segment ministériel, devrait être porté à l'attention du Président de la Banque qui le soumettrait au Conseil des gouverneurs de la Banque. Les experts ont décidé de

transmettre au segment ministériel, pour examen et adoption éventuelle, le projet de décision, dont le texte figure à l'annexe II du présent rapport.

F. Mobilisation des ressources

48. Le représentant de la Banque africaine de développement a présenté la question liée à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets et programmes en matière de protection de l'environnement aux niveaux national, sous-régional et régional. Il a été fait observer qu'en dépit des engagements pris antérieurement lors des premières et deuxième Conférences des partenaires sur la mise en place de l'Initiative environnementale du NEPAD, le financement des activités dans le domaine de l'environnement à tous les niveaux demeurait insuffisant.

49. Après un débat sur la question, les experts ont convenu que la question de la mobilisation des ressources devrait être examinée plus avant par un groupe de travail, qui présenterait les résultats de ses travaux à la plénière.

50. Le président du groupe de travail a rendu compte en plénière des travaux du groupe et présenté un projet de décision préparé par le groupe de travail sur la question. Concernant le financement des initiatives environnementales, le groupe a noté plusieurs impératifs spécifiques, à savoir : la nécessité de procéder à des analyses à long terme du rapport coût-efficacité des programmes des gouvernements afin de promouvoir des allocations rentables des ressources limitées; la nécessité d'identifier et d'exploiter les synergies à divers niveaux et entre les programmes et pays à l'échelon national; et la nécessité d'harmoniser le financement destiné à appuyer les activités menées au niveau national dans le domaine de l'environnement. Les experts ont convenu de transmettre au débat ministériel, pour examen et adoption éventuelle, le texte du projet de décision, qui figure à l'annexe II du présent rapport.

G. Projet de Déclaration de Brazzaville

51. Le texte du projet de Déclaration de Brazzaville sur l'environnement et le développement, préparé par le secrétariat sur la base des contributions des Etats membres de la CMAE, a été présenté en plénière et examiné plus avant par deux groupes de travail. A l'issue de leurs travaux, les présidents des groupes de travail ont fait rapport en plénière et présenté un projet de texte de déclaration. Ils ont dit que les groupes de travail avaient cherché à adopter une approche plus stratégique dans le document, qui préconisait l'allocation de ressources financières additionnelles aux questions d'environnement en Afrique.

52. Au cours du débat qui a suivi, la question du financement a fait l'objet d'un examen plus poussé, plusieurs représentants demandant au Fonds pour l'environnement mondial d'être plus transparent dans ses méthodes d'allocation des ressources et de déterminer de manière plus appropriée les priorités de financement en les axant sur les besoins du continent africain, par exemple en considérant le critère de vulnérabilité.

53. Les experts ont décidé de transmettre au segment ministériel, pour examen et adoption éventuelle, le texte du projet de déclaration, qui figure à l'annexe I du présent rapport.

VII. Examen du deuxième projet de texte révisé des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

54. Abordant ce point de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat a informé les participants des progrès accomplis dans l'élaboration du projet de texte révisé des statuts. Il a expliqué à cet égard que les conseillers juridiques avaient proposé que tout débat sur cette question soit différé jusqu'à ce que de nouvelles précisions soient obtenues sur le statut de la CMAE. Le représentant de la Commission de l'Union africaine a indiqué à ce sujet qu'une étude avait été réalisée sur la démarche à suivre pour faire de la CMAE un Comité technique spécialisé de la Commission, ajoutant que les résultats de cette étude étaient en cours d'examen. Au cours du débat qui a suivi, il a été suggéré que le Président sortant de la CMAE ou son ou sa représentant(e) assiste aux réunions de l'actuel Bureau, pour assurer la continuité du programme de travail de la CMAE. L'expert du Maroc s'est déclaré préoccupé par les conséquences qu'aurait pour la CMAE le fait qu'elle devienne un Comité technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine, séparé et distinct, ajoutant qu'un tel objectif n'avait jamais été énoncé dans aucune de ses précédentes décisions et que la CMAE devrait consacrer davantage de temps à s'efforcer de stabiliser son statut et sa structure actuels avant de s'intégrer dans un cadre qui n'avait pas été initialement conçu pour ses activités.

55. A l'issue des discussions sur ce point, les experts ont décidé que la question ferait l'objet d'un examen approfondi au sein du premier groupe de travail, qui présenterait les résultats de ses travaux à la plénière.

56. Le président du groupe de travail a présenté à la plénière un compte-rendu des délibérations du groupe et présenté le projet de décision rédigé par le groupe de travail à ce sujet. Le débat qui a suivi, a été essentiellement consacré au manque de clarté qui semblait ressortir du projet de décision concernant les futures relations entre la CMAE et l'Union africaine, en particulier si la CMAE allait devenir un comité technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine ou si elle allait rester un organe indépendant. Un participant a fait observer que le projet de statuts lui-même ne définissait pas explicitement ces relations, ni ne disait expressément si la CMAE était fondamentalement une autorité politique ou un groupe technique. D'autres participants ont fait remarquer que ces relations seraient déterminées par les chefs d'Etats africains. Après un long débat, les experts ont convenu de transmettre le texte du projet de décision, reproduit à l'annexe II au présent rapport, au débat ministériel pour examen et adoption éventuelle.

VIII. Etat du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur environnement

57. Le représentant du secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour en attirant l'attention des participants sur le document UNEP/AMCEN/11/5/Add.1 relatif à l'état du Fonds général d'affectation spéciale pour la CMAE. Il a ensuite indiqué qu'il y avait certes eu une amélioration des niveaux de contribution et que certains pays versaient des montants supérieurs aux contributions annoncées, mais que plus de la moitié ne fournissaient aucune contribution. Pour surmonter cette difficulté, différences options, y compris l'application éventuelle du barème des quotes-parts en vigueur à l'ONU avait été envisagée.

58. Après les discussions, les experts ont décidé que cette question ferait l'objet d'un examen approfondi au sein du premier groupe de travail, qui présenterait les résultats de ses travaux à la plénière.

59. Le président du groupe de travail a présenté à la plénière un compte rendu des délibérations du groupe ainsi que le projet de décision rédigé par le groupe de travail à ce sujet. Les experts ont convenu de transmettre le texte du projet de décision, reproduit à l'annexe II du présent rapport, au débat ministériel pour examen et adoption éventuelle.

IX. Mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités

60. En présentant ce point de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat a indiqué que la question de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités avait été abordée au point 3 de l'ordre du jour, que cette question serait examinée aussi au sein des groupes de travail et qu'en raison des contraintes de temps par ailleurs, ce point ne serait pas traité séparément en séance plénière à la réunion du Groupe d'experts.

61. Après les discussions, les experts ont décidé de confier l'examen de cette question au deuxième groupe de travail, qui présenterait les résultats de ses travaux à la plénière.

62. Le président du groupe de travail a présenté à la plénière un compte rendu des délibérations du groupe et présenté le projet de décision rédigé par le groupe de travail. Les experts ont convenu de transmettre le texte de ce projet de décision, qui est reproduit à l'annexe II du présent rapport, au segment ministériel pour examen et adoption éventuelle.

X. Deuxième rapport de la série L'avenir de l'environnement en Afrique

63. Abordant ce point de l'ordre du jour, le représentant du PNUE a rappelé que le premier rapport de la série L'avenir de l'environnement en Afrique avait été lancé à la neuvième session de la CMAE tenue en juillet 2002 à Kampala. En raison de l'utilité d'un tel document, la CMAE avait demandé la production d'une publication complémentaire, que le PNUE avait élaborée avec le concours d'un large éventail de partenaires, y compris des contributions sous-régionales appréciables au sein de la région. Ainsi, le lancement du deuxième rapport de la série au cours de la onzième session mettait en relief l'importance des richesses naturelles du continent et renforçait la capacité de mobiliser des fonds pour la protection et l'utilisation durable de ces ressources.

64. Lors du débat qui a suivi cet exposé, plusieurs experts ont félicité le PNUE pour la qualité et l'utilité du deuxième rapport de la série L'avenir de l'environnement en Afrique. Le représentant du PNUE a reconnu la nécessité d'harmoniser les indicateurs environnementaux à travers le continent et a présenté brièvement les travaux déjà entrepris pour atteindre ce but, par l'intermédiaire du Réseau africain d'information sur l'environnement. Il a également reconnu, comme l'ont proposé certains participants, que le rapport devait viser toutes les couches de la société, ajoutant que la toute nouvelle édition du rapport L'avenir de l'environnement en Afrique destinée aux jeunes visait à mettre le contenu du rapport à la disposition d'un public élargi. La création d'un réseau de jeunes à travers l'ensemble de l'Afrique avait également contribué à réaliser cet objectif. D'autres activités étaient en cours pour établir un processus d'évaluation préalablement à la publication de l'édition suivante prévue en 2010, de manière à mesurer l'effet du rapport. Le représentant du PNUE a conclu son intervention en se félicitant des propositions émises par les experts en vue du renforcement de la collaboration avec d'autres organisations et institutions scientifiques et universitaires dans le cadre des travaux futurs.

65. Après les discussions, les experts ont décidé de confier l'examen de cette question au quatrième groupe de travail, qui présenterait les résultats de ses travaux à la plénière.

66. Le président du groupe de travail a présenté à la plénière un compte rendu des délibérations du groupe et présenté un projet de décision rédigé par le groupe de travail. Les experts ont convenu de transmettre le texte du projet de décision, reproduit dans l'annexe II au présent rapport, au débat ministériel pour examen et adoption éventuelle.

XI. Questions diverses

A. L'initiative TerrAfrica

67. Un exposé a été fait sur l'initiative TerrAfrica, plateforme multipartite qui s'efforce d'élargir la portée de la gestion durable des terres en articulant son action selon trois axes : constitution de coalitions, gestion des connaissances et investissements. Le représentant de TerrAfrica a déclaré qu'au rythme où se poursuivait la dégradation des sols, les pertes de production et de revenu étaient importantes et que les ressources en terre et les ressources humaines s'en trouvaient gravement destabilisées. Les efforts pour résoudre ces problèmes se heurtaient à un certain nombre de difficultés et d'obstacles dans des domaines cruciaux : aspects institutionnels et sectoriels, diffusion des connaissances et de la technologie, politiques, mise en œuvre et financement. TerrAfrica offrait un moyen de surmonter ces difficultés.

68. Un Fonds de mobilisation de ressources était en cours de création pour faciliter la mise en œuvre des objectifs de TerrAfrica; par ailleurs, le programme d'investissement stratégique pour une gestion durable des terres en Afrique subsaharienne permettrait à ses bénéficiaires d'accéder aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial par le biais des programmes appliqués. TerrAfrica, qui avait vu le jour lors d'un atelier à Paris en 2004, était sur le point d'entrer dans sa phase de mise en œuvre, travaillant avec un large éventail de partenaires pour mobiliser des ressources financières en vue d'améliorer la gestion des terres.

69. Répondant aux questions soulevées pendant le débat qui a suivi, la représentante de la Banque africaine de développement a expliqué plus en détail comment avait été créée TerrAfrica, ajoutant que cette initiative avait été lancée pour servir de plateforme en vue d'attirer le soutien des donateurs et qu'elle compléterait les travaux d'autres organisations régionales, sans pour autant s'y substituer. Il était vrai que TerrAfrica était encore mal connue dans certains pays; des visites seraient organisées dans ces pays pour y remédier. Les groupes de la société civile seraient appelés à jouer un rôle important dans les travaux de TerrAfrica et un plan de participation des parties prenantes était en cours d'élaboration. Des liens étaient en voie d'établissement avec d'autres institutions financières, notamment le Fonds pour l'environnement mondial et la Banque mondiale. La représentante de la Banque africaine de développement a souscrit à la suggestion faite par un expert à l'effet que TerrAfrica s'efforce d'exploiter les synergies avec l'Initiative de muraille verte pour le Sahara. Les membres de la CMAE en quête de financement pour des projets devaient soumettre leurs propositions à TerrAfrica.

B. Le financement durable

70. Le représentant du PNUE a fait un exposé sur le financement durable, faisant observer que les agences nationales pour l'environnement n'accordaient pas suffisamment d'attention à la viabilité financière de leurs travaux. Divers mécanismes pouvaient permettre de remédier à ces insuffisances, comme en attestaient les mécanismes déployés en Amérique latine et en Asie. Les Fonds pour l'environnement étaient un outil particulièrement utile, dans la mesure où ils servaient de pôles d'attraction, attirant un soutien de sources très diverses. Il fallait s'attendre à ce que le Fonds pour l'environnement mondial verse moins de contributions à ces Fonds à l'avenir. En revanche, les échanges dette-nature continueraient d'être cruciaux pour la constitution initiale de capitaux par les Fonds pour l'environnement, tandis que le versement d'une redevance pour les services rendus par les écosystèmes pourrait servir de moyen pour reconstituer ces Fonds. L'expérience avait enseigné que la valeur potentielle des services rendus par les écosystèmes était considérable; toutefois, la réalisation de cette valeur pouvait s'avérer extrêmement complexe sur le plan technique. Aucun de ces mécanismes ne pouvait fonctionner avec succès sans l'engagement politique nécessaire. Cependant, dès lors que ces mécanismes seraient mis en œuvre, les ressources qu'ils généreraient pourraient conforter sensiblement la position des ministères de l'environnement lors de leurs négociations avec d'autres secteurs gouvernementaux.

71. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs experts se sont déclarés intéressés par l'utilisation des instruments de financement durable pour financer des projets en faveur de l'environnement et ils ont demandé des renseignements supplémentaires sur les échanges dette-nature, l'octroi des crédits-carbone et le paiement pour les services rendus par les écosystèmes. Plusieurs ont demandé au PNUE de fournir un appui supplémentaire aux pays pour les aider à mettre en place de tels mécanismes. Vu les contraintes de temps, le représentant du PNUE a cité les documents où l'on pouvait trouver des renseignements sur ces questions. Il a ajouté que le PNUE était prêt à aider ses membres à mettre en place des mécanismes de financement durables et il a convié les membres de la CMAE à contacter le PNUE s'ils souhaitaient recevoir une formation dans ce domaine.

C. Etablissement d'une édition du rapport l'Avenir de l'environnement mondial destinée à la jeunesse

72. Le représentant du PNUE a présenté l'édition du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial destinée à la jeunesse, notant que cette publication était le fruit de trois années de travail des jeunes de tout le continent africain. Ce rapport, fait par et pour la jeunesse, démontrait le dynamisme et le potentiel des jeunes, et avait conduit à la mise en place de plus de 40 réseaux de jeunes pour l'environnement sur tout le continent africain.

73. Le représentant de l'Union africaine a annoncé le lancement du rapport, commissionné par la CMAE et produit par le PNUE, et il a présenté le point de vue des jeunes sur l'environnement. Les jeunes, qui constituaient la majeure partie de la population et qui débordaient de créativité, étaient les plus concernés par l'environnement. Ce rapport leur permettait de renforcer leur action en faveur de l'environnement.

XII. Examen du rapport

74. Dans l'après-midi du 24 mai 2006, les experts ont adopté leur rapport sur la base du projet de rapport qui avait été distribué, tel que modifié oralement en séance, étant entendu que le secrétariat se verrait confier la mise au point de la version définitive de ce rapport.

XIII. Clôture de la réunion

75. Après les échanges de courtoisies d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion du Groupe d'experts à 20 heures le mercredi 24 mai 2006.

Annexe I

Déclaration de Brazzaville sur l'environnement au service du développement

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Notant avec satisfaction la contribution que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement apporte à la défense de l'environnement en Afrique en fournissant des orientations et une direction politiques,

Rappelant les textes issus des grandes conférences et réunions au Sommet récemment tenues par les Nations Unies, en particulier la Déclaration du Millénaire adoptée en septembre 2000, dans laquelle la communauté internationale reconnaît que des problèmes particuliers se posent à l'Afrique et s'engage à aider le continent africain à instaurer un développement durable,

Préoccupés par le nombre croissant des menaces qui pèsent sur l'environnement africain ainsi que par la vulnérabilité du continent aux changements environnementaux de dimension mondiale, qui à leur tour compromettent les efforts que déploie le continent pour promouvoir le développement durable et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux concernant l'extrême pauvreté et la faim,

Rappelant les engagements pris lors des deux Conférences des partenaires sur l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, tenues à Alger, en décembre 2003 et à Dakar, en mars 2005,

Notant avec satisfaction les progrès réalisés dès le début de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Reconnaissant que les Etats africains manquent de moyens pour mettre en œuvre les programmes et projets inscrits dans le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Notant également les progrès réalisés dans la mise en œuvre du volet relatif aux zones côtières et au milieu marin du Plan d'action de l'initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique dans le cadre de la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan) et de la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (Convention de Nairobi),

Notant en outre les progrès accomplis dans l'élaboration et les étapes initiales de la mise en œuvre de l'initiative TerrAfrica depuis son lancement à Nairobi en octobre 2005, notamment l'élaboration du Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des terres du Fonds pour l'environnement mondial,

Soulignant l'importance et la pertinence de l'initiative TerrAfrica en tant que moyen d'élargir la portée des projets relatifs à la gestion durable des terres en Afrique subsaharienne, pour appuyer ainsi la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant le chapitre III d'Action 21, tel qu'adopté par le Sommet Planète Terre tenu à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, qui préconise l'engagement et la participation des principaux groupes aux processus intergouvernementaux traitant des questions de développement durable,

Rappelant également le préambule de l'Acte constitutif de l'Union africaine, dans lequel les Etats membres se sont engagés à instaurer des partenariats entre les gouvernements et toutes les composantes de la société civile, en particulier les femmes, les jeunes et le secteur privé, afin de renforcer la solidarité et la cohésion entre les peuples,

Constatant les conséquences néfastes des conflits sur l'environnement et la nécessité d'instaurer la paix et la sécurité en Afrique comme fondements de la stabilité, d'une gestion rationnelle de l'environnement et d'un développement durable,

Reconnaissant qu'il importe de renforcer d'urgence les capacités dont disposent les pays africains pour faire face aux conséquences néfastes des changements environnementaux et pour gérer les crises et les catastrophes,

Reconnaissant le rôle joué par les organismes régionaux, sous-régionaux et nationaux, les organisations internationales et non gouvernementales, le secteur privé et les institutions financières de développement dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Soulignant aussi que des cadres politiques, juridiques et institutionnels à tous les niveaux sont indispensables pour parvenir à un développement durable,

Notant également le rôle joué par le Fonds pour l'environnement mondial en finançant la mise en œuvre de programmes et projets en faveur de l'environnement,

Notant avec inquiétude les changements apportés au Fonds pour l'environnement mondial à l'occasion de sa quatrième reconstitution, en particulier la décision du Conseil du Fonds d'adopter le Dispositif d'allocation des ressources, et profondément préoccupés par le fait que le Dispositif limitera les ressources dégagées pour l'Afrique,

Nous félicitant de l'offre faite par le Gouvernement sud-africain de tenir la troisième réunion de l'Assemblée du Fonds mondial pour l'environnement et les réunions associées au Cap, du 27 août au 1^{er} septembre 2006,

Notant qu'il importe d'adopter les statuts révisés de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en vue de rattacher la Conférence aux organes de l'Union africaine,

Reconnaissant l'utilité du deuxième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement en Afrique* en tant que deuxième rapport d'ensemble sur l'état de l'environnement en Afrique et sa contribution à la compréhension des bienfaits pouvant être retirés de l'environnement en Afrique,

Rappelant la Déclaration de Durban sur l'évaluation d'impact sur l'environnement adoptée par la Conférence en 1995, et reconnaissant le rôle du réseau panafricain pour le développement des capacités et l'établissement des liens aux fins des évaluations d'impact sur l'environnement en Afrique en tant qu'outil permettant d'améliorer l'information et les capacités des spécialistes africains en matière d'évaluation et de gestion de l'environnement, nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Reconnaissant le rôle qu'a joué le projet de partenariat pour le renforcement des institutions et du droit de l'environnement en Afrique en favorisant les efforts visant à développer les capacités de plusieurs Etats africains en matière de développement et d'application du droit de l'environnement ainsi que de renforcement des institutions,

Nous félicitant du lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue de développement durable,

Prenant note avec satisfaction de la résolution 58/211 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a proclamé l'année 2006 Année internationale des déserts et de la désertification,

Nous félicitant de l'achèvement et de l'adoption de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première session tenue à Dubaï (Emirats arabes unis) le 6 février 2006 et de son approbation ultérieure par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans sa décision SS.IX/1 adoptée le 9 février 2006,

Déclarons être déterminés à :

1. Continuer à mettre en œuvre intégralement le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, en particulier son programme sur le renforcement des capacités, et à finaliser et adopter les plans d'action sous-régionaux;

2. Encourager vivement les gouvernements à prendre les mesures nécessaires à l'appui des Conventions d'Abidjan et de Nairobi en tant que cadres pour la mise en œuvre du volet relatif au milieu marin et aux zones côtières de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;

3. Promouvoir la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, en particulier les domaines prioritaires identifiés par la Conférence et réaffirmer notre engagement à promouvoir les centres spécialisés pour appuyer le renforcement des capacités en Afrique;
4. Demander instamment aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires pour que le Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement soit reconstitué durant la période intersessions;
5. Demander au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de veiller à la création du Fonds africain pour l'environnement qui relèverait de la Banque africaine de développement;
6. Demander au Fonds pour l'environnement mondial de continuer à accorder un haut degré de priorité aux pays africains en allouant des ressources financières pour la mise en œuvre couronnée de succès du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et prier instamment les membres africains du Conseil du Fonds de recommander au sein du Conseil un appui financier pour la mise en œuvre du Plan d'action aux niveaux national et régional;
7. Demander au Fonds pour l'environnement mondial de continuer à financer de manière substantielle la réalisation des objectifs et des efforts des pays africains et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique dans le contexte du Plan d'action de l'Initiative environnementale et de TerrAfrica;
8. Demander instamment au Fonds pour l'environnement mondial d'allouer des ressources de manière transparente et équitable, en fonction des besoins et priorités des pays et régions, et de rationaliser et simplifier ses procédures ainsi que de revoir le système de cofinancement, en vue d'accroître les possibilités des pays africains d'avoir accès aux ressources du Fonds;
9. Demander au Fonds pour l'environnement mondial de revoir et réformer son système de gestion actuel pour instaurer une plus grande transparence, équité et une représentation accrue, en vue d'assurer une participation sans réserve des pays africains à tous ses mécanismes et processus décisionnels, conformément aux objectifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
10. Demander au Fonds pour l'environnement mondial d'inclure dans le débat de haut niveau de sa troisième Assemblée qui se tiendra au Cap (Afrique du Sud) un débat politique sur les questions d'équité, d'accès aux ressources du Fonds ainsi que sur les défis posés et les possibilités offertes par celui-ci en tant que mécanisme de financement pour soutenir l'Afrique;
11. Inviter instamment le Fonds pour l'environnement mondial, à l'occasion de sa troisième Assemblée, à donner aux pays d'Afrique la possibilité de présenter les progrès accomplis et d'expliquer les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et de se réunir et de travailler avec les secrétariats de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à cet égard;
12. Demander instamment aux partenaires du développement d'aider le continent africain à réaliser l'objectif 7 des Objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir assurer un environnement durable et, notamment, de fournir des ressources suffisantes au Fonds spécial pour les changements climatiques;
13. Engager tous les pays qui n'ont pas ratifié les trois conventions adoptées lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992, à savoir la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que les protocoles y relatifs, à le faire, et demander instamment aux partenaires du développement de l'Afrique d'aider et de soutenir les pays africains dans la mise en œuvre de ces conventions;
14. Nous engager à renforcer encore la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, contribuant ainsi à l'application de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et garantissant la réalisation des objectifs concernés du Millénaire pour le développement;

15. Soutenir l'Année internationale des déserts et de la désertification en Afrique et exhorter les gouvernements et la société civile à promouvoir et à exécuter les activités pertinentes, afin de promouvoir l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;
16. Exhorter tous les pays d'Afrique à prendre des mesures pour signer, ratifier et appliquer les textes révisés de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, adoptée par l'Union africaine, à son deuxième sommet tenu à Maputo le 11 juillet 2003;
17. Accueillir avec satisfaction l'initiative prise par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour mettre au point des mécanismes adaptés aux activités en vue de faciliter l'application cohérente des trois conventions de Rio et autres conventions relatives à la biodiversité et à prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de mener à bien l'élaboration de ces mécanismes et à mobiliser les ressources nécessaires pour garantir leur mise en place dans tous les pays d'Afrique;
18. Demander au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de poursuivre les efforts visant à instaurer des liens de coopération avec les structures pertinentes de l'Union africaine, en vue d'harmoniser les arrangements institutionnels, et de resserrer les liens entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement;
19. Inviter le Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à forger des liens avec les autres organes ministériels concernés ou à les renforcer, en vue d'harmoniser les politiques et les programmes;
20. Réaffirmer notre engagement à faire tous les efforts nécessaires pour intégrer l'environnement dans les programmes de développement nationaux en Afrique;
21. Encourager l'utilisation durable des produits chimiques et nous engager à une gestion durable des produits chimiques et des déchets dangereux, aux fins de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques;
22. Promouvoir l'utilisation des centres régionaux de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination en tant que centres d'excellence pour le renforcement des capacités lors de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets dangereux;
23. Nous engager vis-à-vis des questions mises en relief à la onzième session de la Conférence, à savoir : la mobilisation de ressources pour mettre en œuvre le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique; les accords multilatéraux et régionaux sur l'environnement en Afrique; le droit de l'environnement; la pauvreté et l'environnement; l'environnement et la santé; l'évaluation environnementale; le renforcement des capacités; la réduction des risques de catastrophe; l'adoption de modes de consommation et de production viables en Afrique; la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en Afrique; l'évaluation de l'environnement; l'évaluation de l'environnement après un conflit; la santé et l'environnement; la gestion des risques de catastrophe; l'initiative relative à la muraille verte pour le Sahara; le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités;
24. Prier la Conférence des Parties à la Convention de Bâle d'approuver, à sa huitième réunion, un flux de financement durable pour la mise en œuvre de la Convention de Bâle en Afrique;
25. Réaffirmer notre adhésion au processus d'établissement du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique en tant qu'outil de surveillance et d'évaluation propice à une gestion viable de l'environnement, définir le cadre dans lequel inscrire les évaluations nationales, sous-régionales et régionales intégrées de l'environnement ainsi que les rapports correspondants, et noter avec satisfaction la mise en place aux niveaux national, sous-régional et régional, du Réseau africain d'information sur l'environnement qui permettra d'améliorer l'accès à des données et informations fiables sur l'environnement;
26. Demander aux pays d'Afrique d'utiliser les séries nationales de données Landsat complètes diffusées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et prier ce dernier d'encourager l'exploitation effective de ces séries de données pour la gestion de l'environnement;

27. Appuyer la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable et demander instamment à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et au Programme des Nations Unies pour l'environnement de travailler de concert en vue de soutenir les pays d'Afrique dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, qui visent à promouvoir des modes de subsistance et de vie durables ainsi que la viabilité de l'environnement;
28. Demander instamment au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de garantir l'élargissement du projet relatif aux partenariats pour le développement des institutions et du droit de l'environnement en Afrique et son intégration dans le programme de droit de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
29. Soutenir la mise en œuvre du plan détaillé de la Commission des forêts d'Afrique centrale, sur la gestion durable, l'exploitation et la conservation des écosystèmes forestiers ainsi que la biodiversité en Afrique centrale;
30. Mettre en place une politique et un programme d'appui cohérents pour les petits Etats insulaires en développement compte tenu de la Stratégie de Maurice, convenue en janvier 2005;
31. Continuer d'encourager le renforcement des capacités pour utiliser l'évaluation environnementale dans les activités de développement en Afrique;
32. Inviter les Gouvernements à contribuer au Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, notamment en participant activement à son deuxième Examen intergouvernemental, pour que les priorités de l'Afrique soient prises en considération dans la mise en œuvre du Programme d'action;
33. Constituer des partenariats mutuellement avantageux avec les organisations non gouvernementales et initiatives africaines concernées par l'environnement, afin de garantir la viabilité de l'environnement de l'Afrique dans le cadre du développement durable;
34. Donner effet aux décisions adoptées par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa onzième session tenue à Brazzaville le 26 mai 2006;
35. Demander au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de présenter au Conseil exécutif de l'Union africaine le rapport de la onzième session de la Conférence, y compris la Déclaration de Brazzaville et ses annexes;
36. Rendre hommage au Président du Congo et au peuple congolais pour l'accueil chaleureux réservé aux participants ainsi que pour son hospitalité, les excellentes installations mises à disposition et le soutien généreux du Gouvernement et du peuple congolais à la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui ont largement contribué à son succès.

Annexe II

Projets de décision soumis à l'examen de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa onzième session

Projet de décision 1 : Mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Décidons :

- a) De prier la Commission de l'Union africaine :
 - i) D'apporter un soutien politique de haut niveau pour assurer la réussite de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
 - ii) De renforcer sa composante « environnement » et celles des services techniques compétents des communautés économiques régionales;
 - iii) De mettre en place des mécanismes de communication appropriés entre les pays et les communautés économiques régionales;
- b) De demander instamment aux partenaires du développement d'aider à fournir les ressources nécessaires au renforcement des capacités des communautés économiques régionales pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs responsabilités;
- c) De demander au Fonds pour l'environnement mondial et autres partenaires du développement d'apporter un soutien financier à l'exécution des programmes et projets s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action, à l'échelon national et à l'échelle sous-régionale;
- d) De prier le Programme des Nations Unies pour l'environnement d'apporter un appui technique aux communautés économiques régionales pour qu'elles puissent finaliser les plans d'action sous-régionaux de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
- e) De prier le Programme des Nations Unies pour l'environnement de maintenir et développer plus avant ses modules thématiques pour une application cohérente des accords sur l'environnement afin qu'ils couvrent les accords pour tous les Etats africains, et d'y inclure d'autres sujets pertinents;
- f) De prier en outre le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union mondiale pour la nature et les partenaires du développement de fournir aux pays africains un appui financier pour qu'ils puissent mettre au point et maintenir des modules thématiques, en vue d'une application cohérente des accords sur l'environnement;
- g) De prier la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique de renforcer la facilitation des consultations, de la coordination et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies pour le groupe thématique des organismes des Nations Unies relevant du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique qui traitent des questions de l'environnement, de population et d'urbanisation, ainsi que pour les sous-groupes qui traitent des questions des ressources en eau, d'énergie, de biotechnologie et de remise en état de l'environnement après les conflits et les autres sous-groupes compétents;

h) De prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de mobiliser un soutien pour élargir avec succès le Partenariat pour le développement du droit de l'environnement et des institutions en Afrique et l'intégrer comme il se doit au programme de droit de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre d'Etats africains en termes de fourniture de services consultatifs et d'activités d'assistance technique à l'échelon régional, sous-régional et national;

i) De prier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de renforcer le soutien technique qu'elle apporte aux pays africains pour mettre en œuvre le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, en particulier pour la gestion des écosystèmes transfrontières;

j) De prier les pays à exécuter les projets du Plan d'action en se conformant à l'esprit du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;

k) De maintenir une communication effective entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, les organes compétents de l'Union africaine et les communautés économiques régionales;

Projet de décision 2 : Liens institutionnels et harmonisation des activités dans le contexte de la mise en œuvre de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Commission ministérielle africaine sur l'environnement,

Notant avec satisfaction l'adoption du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique par l'Union africaine à son Sommet de Maputo en juillet 2003,

Réaffirmant que le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique est un programme à long terme constituant une stratégie cohérente visant à promouvoir le développement durable de l'Afrique,

Réaffirmant en outre notre engagement à mettre en œuvre concrètement le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Sachant que la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique contribuera à développer la capacité dont dispose le continent africain pour appliquer les accords régionaux et internationaux sur l'environnement et pour relever efficacement les défis environnementaux qui se posent à l'Afrique,

Reconnaissant le soutien fourni par les pays africains, les secrétariats du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Fonds pour l'environnement mondial et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et les partenaires du développement de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Nous félicitant des offres faites par les pays africains et les partenaires du développement durant la Conférence des partenaires pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, tenue à Alger, les 15 et 16 décembre 2003, et à Dakar, les 15 et 16 mars 2005;

Reconnaissant l'attachement des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine aux liens entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et l'Union africaine, ainsi qu'exprimé au paragraphe 9 de la Déclaration de Sirte sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau, adoptée par l'Union africaine à son deuxième Sommet extraordinaire tenu à Sirte (Jamahiriya arabe libyenne) le 27 février 2004,

Décidons :

- a) De poursuivre le but que s'est fixé la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de devenir un comité technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine séparé et distinct*;
- b) De veiller à ce que l'intégration de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à l'Union africaine ne compromette pas les activités de la Conférence mais qu'elle renforce et élargisse ses travaux et consolide les liens qui existent déjà entre la Conférence et le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres partenaires actuels;
- c) De préconiser l'établissement d'autres liens entre la Conférence et d'autres organes compétents de l'Union africaine;
- d) De fournir des orientations générales sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
- e) De suivre la mise en œuvre du Plan d'action avec les communautés économiques régionales;
- f) De coopérer avec les organisations et organes internationaux et régionaux compétents ainsi que la société civile pour toutes les questions stratégiques relatives à la mise en œuvre du Plan d'action;
- g) De coopérer et d'établir des liens avec d'autres institutions compétentes comme le Conseil des Ministres africains chargés de l'eau pour toutes les questions stratégiques relatives à la mise en valeur du plan d'action;
- h) De continuer à mobiliser un soutien politique pour une mise en œuvre réussie du Plan d'action;
- i) De prier le Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, agissant avec le soutien du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la Commission de l'Union africaine, d'obtenir un financement durable pour soutenir la collaboration entre la Conférence et les communautés économiques sous-régionales afin que la Conférence puisse entreprendre ses activités dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action;
- j) De revoir périodiquement le progrès de la mise en œuvre du Plan d'action en vue de faire des recommandations appropriées;
- k) De préconiser l'harmonisation entre les initiatives environnementales actuelles et nouvelles et le cadre de mise en œuvre du Plan d'action.

Projet de décision 3 : Statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Conscients du mandat conféré à la Conférence par les ministres lors de la huitième session de la Conférence tenue à Abuja (Nigéria) du 3 au 6 avril 2000, figurant au paragraphe 31 du rapport du segment ministériel de la session,¹

Conscients également du mandat conféré à la Conférence par les ministres à la neuvième session de la Conférence tenue à Kampala (Ouganda) les 4 et 5 juillet 2002, figurant dans la décision 4 adoptée par la Conférence à sa neuvième session,

Ayant à l'esprit la demande faite au secrétariat par les ministres à la dixième session de la Conférence tenue à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) les 29 et 30 juin 2004, figurant dans la décision 3 adoptée par la Conférence à sa dixième session,

Notant que de nouvelles consultations intergouvernementales sont en cours, nécessitant de suivre de près l'évolution d'autres initiatives relevant de l'Union africaine,

* Un Comité technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine est un organe ministériel qui fournit des avis et des orientations politiques au Sommet de l'Union africaine par l'intermédiaire du Conseil exécutif, sur les questions relevant de sa compétence.

¹ UNEP/AMCEN/8/7.

Décidons :

- a) De noter avec satisfaction les efforts du secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour faciliter l'achèvement du document contenant les statuts révisés;
- b) De noter également que l'évolution des structures de l'Union africaine pourrait avoir des incidences sur la Conférence;
- c) De prier le secrétariat de différer le processus de révision des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement jusqu'à la mise en place complète des structures institutionnelles de l'Union africaine et de faire rapport à ce sujet à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement; à sa douzième session, sur les progrès accomplis;
- d) D'inclure le Président sortant ou au moins un membre du précédent Bureau dans les réunions du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pendant un mandat afin d'assurer la continuité et le progrès des travaux de la Conférence.

Projet de décision 4 : Etat et utilisation du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant la décision 5 de la Conférence relative aux ressources financières adoptée à sa huitième session à Abuja (Nigéria) le 6 avril 2000,

Rappelant en outre sa décision 4 sur la mobilisation des ressources, prise à sa session extraordinaire tenue à Nairobi (Kenya) le 16 octobre 2001,

Notant sa décision 8 sur la mobilisation des ressources et l'état du Fonds général d'affectation spéciale, en date du 7 juillet 2002, adoptée à sa neuvième session à Kampala (Ouganda) le 5 juillet 2002,

Notant sa décision 4 sur l'état et l'utilisation du Fonds général d'affectation spéciale adoptée à sa dixième session à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) le 30 juin 2004,

Reconnaissant que l'Afrique prend actuellement des mesures pour relever ses défis environnementaux dans le cadre d'initiatives majeures telles que le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Conscients que la mise en œuvre de ces initiatives environnementales, en particulier du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, exigera des ressources humaines et financières additionnelles,

Exprimant notre satisfaction aux gouvernements qui ont versé des contributions au Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence et, à cet égard, *exprimant également notre satisfaction* aux partenaires du développement pour leur soutien,

Appréciant le soutien financier et technique que le Programme des Nations Unies pour l'environnement fournit à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Reconnaissant que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement doit financer ses activités de base,

Ayant à l'esprit l'évolution de liens entre l'Union africaine et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et les incidences de cette évolution sur le financement des activités de la Conférence,

Décisions :

- a) De demander instamment aux gouvernements de n'épargner aucun effort pour verser les contributions qu'ils doivent au Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,
- b) Que le secrétariat devrait, en consultant pour se faire le Bureau, préparer des propositions en vue du parrainage de certaines activités de la Conférence y compris les réunions du Bureau;
- c) Que le secrétariat devrait, en consultation avec le Bureau et la Commission de l'Union africaine, faire des propositions en vue du parrainage des sessions ordinaires et extraordinaires de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
- d) Que la Conférence devrait exprimer ses remerciements au Programme des Nations Unies pour l'environnement et prier instamment le Directeur exécutif de continuer de fournir un soutien à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
- e) Que les intérêts perçus par le Fonds général d'affectation spéciale pourraient être utilisés, et que le secrétariat préparera des propositions concernant l'utilisation des intérêts perçus par le Fonds général d'affectation spéciale en vue de les soumettre au Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour approbation avant exécution;
- f) Que le Fonds général d'affectation spéciale devrait continuer d'être géré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement tant que le secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement restera au sein de cette organisation;
- g) Que le secrétariat devrait continuer de faire rapport sur l'état et l'utilisation du Fonds général d'affectation spéciale aux réunions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

Projet de décision 5 : Mise en œuvre d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et autres questions relatives à la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville (Congo) les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant le lancement de l'élaboration d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans sa décision SS.VII/3 du 15 février 2002, entérinée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement dans sa décision 5 adoptée à sa dixième session ordinaire le 30 juin 2004,

Rappelant également la volonté d'élaborer l'Approche stratégique manifestée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement dans le Plan d'application adopté par le Sommet mondial pour le développement durable, à Johannesburg, le 4 septembre 2002 ainsi que dans le document final du Sommet mondial de 2005 adopté par l'Assemblée générale lors de la réunion plénière de haut niveau de sa soixantième session tenue à New York le 16 septembre 2005,

Notant la contribution importante faite à l'élaboration de l'Approche stratégique par la tenue de consultations régionales, y compris celles pour les pays d'Afrique à Abuja, Nigéria, du 24 au 26 mai 2004 et à Saly, Sénégal, du 15 au 18 mars 2005,

Se félicitant de l'achèvement et de l'adoption de l'Approche stratégique par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première session à Dubaï, Emirats arabes unis, le 6 février 2006 et de l'adoption ultérieure de l'Approche par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans sa décision SS.IX/1 le 9 février 2006,

Applaudissant la création d'un programme du démarrage rapide pour soutenir le renforcement initial des capacités et l'exécution des activités nécessaires à l'Approche stratégique dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays à économie en transition,

Prenant note avec gratitude des contributions du Gouvernement d'Afrique du Sud et d'autres donateurs au Fonds d'affectation spéciale du programme de démarrage rapide,

Rappelant la décision 23/9, adoptée par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement le 25 février 2005 qui prie le Directeur exécutif de prévoir, à titre prioritaire, les crédits appropriés pour la mise en œuvre des responsabilités conférées au Programme des Nations Unies pour l'environnement au titre de l'Approche stratégique ainsi que des crédits pour les activités destinées à aider les pays en développement et les pays à économie en transition à appliquer l'Approche stratégique, notamment dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités,

Prenant note des mesures initiales prises pour élaborer un plan africain d'action régionale pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique,

Décidons :

- a) D'entériner l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en tant que cadre politique pour soutenir la réalisation de l'Objectif énoncé dans le Plan d'application de Johannesburg consistant à faire en sorte que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum;
- b) De prier instamment les gouvernements de désigner des correspondants nationaux de l'Approche stratégique et de mettre en place des dispositifs interministériels ou interinstitutionnels pour superviser la mise en œuvre de l'Approche stratégique au niveau national;
- c) De souligner la nécessité de mettre en œuvre l'Approche stratégique sur une base inclusive multipartite et multisectorielle, faisant appel aux représentants des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du secteur privé provenant de tous les secteurs concernés, notamment l'agriculture, l'environnement, la santé, l'industrie et le travail;
- d) De demander instamment aux gouvernements de commencer la planification de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique, sur la base des activités déjà entreprises dans le contexte des accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ainsi que les accords régionaux sur l'environnement tels que la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique;
- e) D'encourager la prise en compte du caractère multisectoriel de la sécurité chimique et des déchets dangereux en tant que question concernant le développement durable ainsi que des aspects relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux dans les stratégies et programmes nationaux de planification, le cas échéant;
- f) D'encourager la recherche d'approches régionales éventuelles pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique, lorsque des synergies peuvent être identifiées, y compris par la tenue de consultations régionales et sous-régionales et l'élaboration ultérieure d'un plan d'action régional pour l'Afrique;
- g) De prier l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies, la Banque africaine de développement, le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et des organisations sous-régionales telles que l'Union du Maghreb arabe, le marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté économique d'Afrique centrale, la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe, les Centres régionaux de la Convention de Bâle et autre à participer activement à la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans le cadre des efforts déployés par les gouvernements des pays d'Afrique pour réaliser les objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté;

h) D'exhorter les organisations participantes du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale d'accorder la priorité aux besoins des pays d'Afrique lors de la mise au point d'activités destinées à soutenir la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans le cadre des programmes de travail et des mandats de ces organisations;

i) D'appuyer des plans pour la tenue d'un colloque sur le trafic international illicite de produits chimiques dangereux organisé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en collaboration avec les Gouvernements de la République tchèque et de l'Allemagne. Ce colloque devrait aussi aborder la question des déchets dangereux, conformément au chapitre 19 d'Action 21;

j) De prier les partenaires internationaux et régionaux à appuyer les efforts visant à renforcer l'aptitude des Centres régionaux de la Convention de Bâle à entreprendre des activités de développement des capacités pour la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement y relatifs en Afrique, conformément aux objectifs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

Projet de décision 6 : Rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et réseau d'information sur l'environnement en Afrique

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Notant avec satisfaction la parution du deuxième Rapport de la série l'Avenir de l'environnement en Afrique, intitulé « Our Environment Our Wealth », qui a pu se faire grâce au soutien continu du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

Rappelant les décisions que nous avons prises à Kampala en 2002 et à Syrte en 2004, et réaffirmant notre adhésion au processus de l'Avenir de l'environnement en Afrique en tant que moyen de suivre le développement durable en Afrique et en tant que cadre permettant d'établir des rapports sur l'environnement à l'échelon national et à l'échelle sous-régionale,

Notant avec satisfaction la mise en œuvre aux niveaux national, sous-régional et régional, de la phase pilote du Réseau d'information sur l'environnement en Afrique, grâce auquel l'accès à des données et informations fiables sur l'environnement sera développé,

Reconnaissant le rôle important que ce réseau a joué en renforçant la capacité des pays à favoriser le processus de l'Avenir de l'environnement en Afrique et d'entreprendre des évaluations intégrées de l'environnement au niveau national en vue de contribuer aux rapports nationaux et d'intégrer les aspects environnementaux dans les stratégies de réduction de la pauvreté,

Nous félicitant de la décision prise par le Programme des Nations Unies pour l'environnement d'étendre, avec le soutien des partenaires du développement, les activités du Réseau d'information sur l'environnement en Afrique en passant de 12 pays à 38,

Accueillant avec satisfaction la diffusion par le Programme des Nations Unies pour l'environnement des données Landsat complètes et ses efforts pour appuyer l'exploitation effective de ces séries de données et notant les synergies qui pourraient être établies avec d'autres initiatives comme le projet PUMA (Equipe spéciale chargée de préparer le passage à la deuxième génération de satellites METEOSAT (MSG) en Afrique) et le Programme de surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable d'EUMETSAT (AMESD).

Décidons :

a) De prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de continuer à mobiliser l'appui financier pour le renforcement des capacités dans le cadre des processus de l'Avenir de l'environnement en Afrique et du Réseau d'information sur l'environnement en Afrique et d'appuyer la production du troisième rapport de la série *l'Avenir de l'environnement en Afrique* qui constitue un des principaux volets du programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;

b) De demander aux gouvernements de prendre en compte les conclusions et options politiques présentées dans le deuxième rapport de la série *l'Avenir de l'environnement en Afrique* en élaborant et en mettant en œuvre leurs programmes nationaux en matière de protection de l'environnement;

- c) De faire nôtre le projet d'extension du Réseau d'information sur l'environnement en Afrique en passant de 12 pays à 38, en vue de favoriser l'accès aux données, ainsi que leur partage et harmonisation dans la région africaine;
- d) De demander au Programme des Nations Unies pour l'environnement d'étendre encore le Réseau d'information sur l'environnement en Afrique pour qu'il couvre tous les pays africains;
- e) De demander aux Gouvernements d'entreprendre périodiquement des évaluations intégrées de l'environnement au niveau national en employant la méthode utilisée pour le processus de l'Avenir de l'environnement en Afrique, en vue de contribuer aux rapports nationaux, et ce en exploitant les données Landsat détaillées diffusées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi que les données disponibles dans le cadre d'autres initiatives en Afrique, pour que l'environnement soit intégré aux plans nationaux, y compris aux Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté.

Projet de décision 7 : Intégration des aspects environnementaux aux programmes visant la réduction des risques de catastrophe dans le contexte de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Constatant avec préoccupation que l'Afrique continue de subir des catastrophes naturelles et anthropiques dévastatrices avec des conséquences économiques, sociales et environnementales graves, notamment pour la survie, la dignité et le bien-être de ses populations,

Se déclarant préoccupés par les conséquences économiques, sociales et environnementales à court, moyen et long terme des catastrophes sur les pays concernés,

Se félicitant du rapport de l'Union africaine sur les conclusions de la première réunion de la Conférence ministérielle africaine sur la réduction des risques de catastrophe,

Notant avec satisfaction la recommandation de la Conférence préconisant l'incorporation des aspects environnementaux dans la Stratégie de réduction des risques de catastrophe afin d'atténuer la gravité de celles-ci et de faciliter le relèvement et la remise en état après une catastrophe,

Prenant acte des informations communiquées par la Commission de l'Union africaine sur les conclusions de la réunion ministérielle sur la réduction des risques de catastrophe et de la décision du Conseil exécutif approuvant le programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la réduction des risques de catastrophe, adoptée en janvier 2006,

Remerciant la Commission de l'Union africaine de tenir la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement régulièrement informée de ses activités au niveau du continent dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et des efforts qu'elle déploie en vue de l'application de la décision du Conseil exécutif,

Notant que les Gouvernements africains se doivent de participer davantage aux forums internationaux et régionaux sur la réduction et la gestion des risques,

Décidons :

- a) De demander instamment aux Gouvernements de prendre en compte la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et programmes de développement, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté et les évaluations communes des pays au titre du Cadre d'assistance des Nations Unies au développement, en vue d'appuyer et de mieux faire comprendre et connaître les liens entre la réduction des risques de catastrophe et le développement;
- b) D'inviter les gouvernements à élaborer et réexaminer des politiques, lois, plans et programmes de gestion des catastrophes pour tenir compte des aspects environnementaux, notamment de ceux relatifs à l'utilisation des terres, aux rivières et bassins lacustres et aux plaines inondables;
- c) De prier les gouvernements de soutenir et d'élaborer des programmes de renforcement des capacités, y compris celles visant à améliorer les capacités institutionnelles, les programmes de formation et d'éducation à la gestion des urgences environnementales, portant sur les questions de prévention, de préparation, d'intervention et d'atténuation pour mise en œuvre aux niveaux national et local;

d) De prier les gouvernements de promouvoir la coopération et la coordination en matière de prévention et d'atténuation, de préparation et d'interventions, d'évaluation, de relèvement et de remise en état dans le cadre des urgences environnementales;

e) D'inviter les partenaires du développement à l'échelle du système des Nations Unies, y compris le secteur privé et la société civile, à soutenir les gouvernements dans la promotion de l'intégration des aspects environnementaux liés à la gestion des catastrophes;

f) D'inviter l'Organisation des Nations Unies et la communauté des donateurs à financer la participation des gouvernements africains aux forums internationaux sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe en vue de favoriser le renforcement des liens et l'intégration du volet environnemental dans les aspects humanitaires des catastrophes naturelles et anthropiques sur le continent;

Décidons en outre :

a) De nous engager à appliquer la décision du Conseil exécutif de l'Union africaine au niveau national;

b) D'exhorter les partenaires de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, notamment le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles de l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que les autres partenaires du développement à fournir une assistance aux gouvernements nationaux s'agissant de l'exécution du programme d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophe.

Projet de décision 8 : Mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant les recommandations en matière de gouvernance internationale de l'environnement et la décision du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement adoptée à sa septième session extraordinaire, à laquelle ont participé des ministres des pays d'Afrique, préconisant l'élaboration d'un plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et le renforcement des capacités en vue d'accroître la fourniture, au niveau national, d'une aide pour le renforcement des capacités et d'un appui technologique dans le domaine de l'environnement,

Nous félicitant de l'adoption du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement à sa vingt-troisième session, en février 2005, en tant qu'approche convenue à l'échelon intergouvernemental pour améliorer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition; et du Plan de mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour le Plan stratégique de Bali, présenté à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, tenu à Dubaï en février 2006,

Prenant note avec satisfaction de l'incorporation dans le Plan stratégique de Bali des contributions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et de la prise en considération de la stratégie et des priorités régionales africaines dans le domaine de l'environnement, notamment de l'initiative pour l'environnement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Prenant également note de la promotion de la coopération Sud-Sud pour contribuer à l'appui technologique et au renforcement des capacités dans le cadre du Plan stratégique de Bali et accueillant favorablement les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour amorcer des consultations Sud-Sud à Djakarta, Indonésie,

Accueillant avec satisfaction l'appui prévu aux forums ministériels régionaux sur l'environnement afin de leur permettre de jouer un rôle dans la mise en œuvre et l'examen du Plan stratégique de Bali dans l'identification des nouveaux besoins et priorités devant être examinés par le Conseil d'administration et pris en considération par le Programme des Nations Unies pour l'environnement,

Accueillant en outre avec satisfaction l'invitation par le Plan stratégique de Bali aux organismes africains régionaux chargés de l'environnement, à leurs organes subsidiaires et aux autres organes concernés pour examiner le Plan, formuler des recommandations politiques, identifier des priorités sur une base régulière et recommander des approches stratégiques pour la mise en œuvre des éléments correspondants du Plan en Afrique,

Nous félicitant également du mémorandum d'accord entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement sur une collaboration au niveau de la mise en œuvre conjointe du Plan stratégique de Bali à l'échelon national conformément aux recommandations de la gouvernance internationale de l'environnement,

Remerciant le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement s'agissant du lancement d'un projet pilote de mise en œuvre du Plan stratégique de Bali dans six pays d'Afrique, et notant l'élargissement de la portée de l'examen des aspects environnementaux de l'eau dans quatre de ces pays,

Décidons :

a) De prier les gouvernements par l'entremise de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, d'accélérer la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali en Afrique en examinant et en définissant les besoins prioritaires régionaux en matière d'appui technologique et de renforcement des capacités lors de la prochaine session ordinaire de la Conférence, et en formulant des recommandations relatives aux approches politiques et stratégiques pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;

b) De prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de fournir un appui supplémentaire aux six pays concernés par le projet pilote pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali en Afrique, et de reproduire le projet dans d'autres pays de la région Afrique, compte tenu des leçons tirées de l'expérience acquise avec le projet pilote ainsi que des initiatives, priorités et besoins régionaux, sous-régionaux et nationaux dans le domaine de l'environnement; et de renforcer l'incorporation dans ces projets d'un examen approfondi des aspects environnementaux liés à l'eau, comme amorcé dans quatre des six pays du projet pilote;

c) De demander également au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et aux chefs d'autres organismes des Nations Unies en mesure de le faire, de fournir un appui ou une coordination en vue de l'instauration d'une coopération Sud-Sud en matière d'appui technologique et de renforcement des capacités, notamment parmi et entre les pays d'Afrique par, entre autres, le renforcement des capacités des institutions nationales, sous-régionales et régionales à servir de centres d'excellence pour améliorer la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali aux niveaux régional, sous-régional et national;

d) D'encourager le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement à accélérer la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement en vue d'une exécution rapide et coordonnée du Plan stratégique de Bali et à renforcer encore la participation active du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux processus environnementaux au niveau national;

e) De prier les gouvernements d'accorder la priorité à la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali dans leurs pays respectifs, y compris en mettant en place des structures institutionnelles de coordination pertinentes et appropriées, et de chercher des moyens et des mécanismes novateurs de mobilisation de ressources nationales pour compléter les ressources internationales mobilisées par le truchement des partenaires bilatéraux et multilatéraux;

f) De prier nos partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement de promouvoir et d'utiliser le Plan stratégique de Bali, notamment en élevant les besoins sectoriaux au rang de priorités stratégiques nationales, en tant que mécanisme renforcé pour la coordination de la fourniture cohérente d'un appui technologique et d'une aide au renforcement des capacités en vue d'accroître celles des pays d'Afrique à satisfaire à leurs besoins et leurs priorités en matière de développement ainsi qu'à réaliser les objectifs convenus au niveau international.

Projet de décision 9 : Initiative « muraille verte » pour le Sahara

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Prenant acte du rapport de la Commission de l'Union africaine sur l'Initiative relative à la muraille verte pour le Sahara,

Louant le Président Olusegun Obasanjo ainsi que le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria pour cette initiative,

Louant en outre la Commission de l'Union africaine pour ses efforts en vue de faciliter les consultations visant à élaborer un programme d'action afin de mettre en œuvre l'Initiative relative à la muraille verte pour le Sahara,

Encourageant la Commission de l'Union africaine à poursuivre ses efforts pour achever rapidement l'élaboration du programme d'action,

Prenant note de l'expérience passée et des initiatives actuelles, notamment des projets de barrière verte en Algérie et de ceinture verte en Afrique du Nord, ainsi que des activités entreprises actuellement dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification,

Décidons :

a) De prier le Programme des Nations Unies pour l'environnement, d'autres organismes des Nations Unies, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Banque mondiale et d'autres partenaires du développement de coopérer avec la Commission de l'Union africaine et de présenter à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa prochaine session ordinaire un rapport sur les progrès réalisés en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Initiative susmentionnée;

b) De prier les membres de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de suivre à l'échelon national l'invitation de la Commission à désigner des ministres et experts appropriés pour faire partie des comités directeurs et techniques de l'Initiative.

Projet de décision 10 : Mobilisation de ressources pour l'exécution de projets et programmes environnementaux à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant la Déclaration d'Alger pour un Partenariat mondial sur l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, adoptée le 16 décembre 2003 par les Ministres africains de l'environnement lors de la première Conférence des partenaires, ainsi que les engagements pris par les pays africains et les partenaires du développement à mettre en œuvre le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant la Déclaration de Dakar pour le renforcement du Partenariat en vue de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, adoptée le 16 mars 2005 par les Ministres africains de l'environnement lors de la deuxième Conférence des partenaires qui a proposé la création d'un africain qui relèverait de la Banque africaine de développement, l'utilisation des mécanismes de financement qui existent au sein des communautés économiques sous-régionales et d'autres organisations sous-régionales, et le recours à des mécanismes inter-Etats pour mettre en œuvre des programmes conjoints, le cas échéant,

Rappelant en outre la résolution priant la Conférence et ses partenaires de proposer d'autres mécanismes de mobilisation et d'allocation des ressources pour financer les projets et programmes prioritaires du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Notant avec satisfaction l'issue de la réunion consultative sur l'annulation de la dette organisée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à Nairobi le 26 octobre 2005,

Exprimant nos remerciements au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour avoir parrainé la réunion consultative et lui avoir fourni un appui technique,

Décidons :

- a) De prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et les chefs d'autres institutions compétentes de continuer de fournir un soutien technique aux pays africains pour qu'ils puissent développer leurs capacités de manière à assurer un financement durable de la mise en œuvre de programmes et projets environnementaux rentables aux niveaux national, sous-régional et régional;
- b) De renouveler notre engagement à dégager des ressources pour la mise en œuvre, aux niveaux national, sous-régional et régional, des priorités définies dans le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
- c) De prier instamment les partenaires du développement de l'Afrique, le secteur privé, la société civile, et les organisations internationales et les gouvernements d'améliorer le soutien qu'ils apportent à la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale;
- d) De prier instamment les pays de mettre en place des cadres de concertation entre les ministres de l'environnement et les ministres de l'économie et des finances afin d'assurer l'intégration et la prise en compte du volet environnemental dans les programmes nationaux de développement durable, y compris la recherche-développement et le développement des capacités;
- e) De prier instamment le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres donateurs d'appuyer substantiellement les efforts et les buts des pays africains et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique dans le contexte du Plan d'action de l'Initiative environnementale;
- f) De prier le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial de continuer à appuyer l'initiative TerrAfrica et son Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des terres, en tant qu'élément clé pour faire progresser davantage la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, et de promouvoir les efforts visant à élargir la portée des projets de gestion durable des terres en Afrique subsaharienne;
- g) De prier le Fonds pour l'environnement mondial de revoir le dispositif d'allocation des ressources en tenant compte des préoccupations exprimées au cours des réunions consultatives organisées par le secrétariat du Fonds avec les pays africains.

Projet de décision 11 : Fonds africain pour l'environnement

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant la décision 10 adoptée par l'Union africain à son deuxième Sommet tenu à Maputo en juillet 2003, relative au Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant la Déclaration d'Alger pour un partenariat mondial sur l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, adoptée le 16 décembre 2003 par les Ministres africains de l'environnement lors de la première Conférence des Partenaires, et les engagements pris par les pays africains et les partenaires du développement à mettre en œuvre le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant également la Déclaration de Dakar pour le renforcement du partenariat en vue de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, adoptée le 16 mars 2005 par les Ministres africains de l'environnement lors de la deuxième Conférence des Partenaires qui a proposé la création d'un Fonds africain pour l'environnement qui relèverait de la Banque africaine de développement,

Prenant note de la réunion consultative tenue à ce sujet en 2005 entre le Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et le Président de la Banque africaine de développement,

Prenant également note de l'étude préliminaire de faisabilité qui a été effectuée,

Décidons :

- a) De poursuivre notre engagement à créer le Fonds africain pour l'environnement qui relèverait de la Banque africaine de développement sur la base des conclusions de l'étude de faisabilité, et d'inviter les ministres de l'économie et des finances à assumer la responsabilité de la création du Fonds;
- b) De transmettre la présente demande sollicitant la création du Fonds africain pour l'environnement au Président de la Banque africaine de développement et de l'inviter à la soumettre au Conseil d'administration voire au Conseil des gouverneurs de la Banque pour examen et exécution éventuelle.
- c) De prier en outre le Président de la Banque africaine de développement de faciliter la création rapide du Fonds sur la base de l'étude préliminaire de faisabilité.

Annexe III

Liste des participants

Gouvernements

Afrique du Sud

Hon. Mr. M.C.J. Van Schalkwyk
Minister
Ministry of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3611/ 465 7240-41
Fax : (+27 12) 322 0082/ 465 3216
Mél. : bburnett@deat.gov.za
hventer@deat.gov.za

Mr. Johann Durand
Director
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3611/465 7240-1
Fax : (+27 12) 322 0082/465 3216
Mél. : jdurand@deat.gov.za

Ms. Pamela Yako
Director General
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X477
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3529
Fax : (+27 12) 322 4832
Mél. : pyako@deat.gov.za

Ms. Leseho Sello
Chief Director
Biodiversity Branch
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X477
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3696
Fax : (+27 12) 320 0896
Mél. : Lsello@deat.gov.za

Mr. Zaheer Fakir
Director
International Governance and Resource
Mobilization
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3828/(+27 82) 653 0630
Fax : (+27 12) 310 3541
Mél. : zfakir@deat.gov.za

Ms. Mukondi Madzivhandila
Deputy Director
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3529
Fax : (+27 12) 322 4832
Mél. : mmadzivhandila@deat.gov.za

Inspector J.J. (Rinus) Benadie
SAPS VIP Member
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3611/
(+27 21) 465 7240-41
Fax : (+27 12) 322 0082/(+27 21) 465 3216
Mél. : bburnett@deat.gov.za

Ms. Efa F. Methi
Deputy Director - International Governance
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3811
Fax : (+27 12) 322 0082
Mél. : ekola@deat.gov.za

Mr. Fundisile Mketeni
Deputy Director General
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3100
Fax : (+27 12) 320 0025
Mél. : fmketeni@deat.gov.za

Algérie

M. Ahcene Telailia
Ambassade d'Algérie en République de
Congo
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 811 737
Fax : (+242) 815 477

Angola

Mr. Graciano Francisco Domingos
Assistant Minister
Ministry of Urban Affairs and Environment
Luanda
Angola
Tél. : (+244) 222 310 003
Mél. : minua@snet.co.ao

Mr. Pedro Kiala Bunga
First Secretary
Embassy of Angola in the République-Unie de
Tanzanie
P.O. Box 20793
Dar es-Salaam
Tanzanie
Tél. : (+255) 074 306 1816
Mél. : kialabunga52@yahoo.br

Mr. Antonio Nascimento
Head of Department
Department for Natural Resources
Ministry of Urban Affairs and Environment
P.O. Box 83
Luanda
Angola
Tél. : (+244) 912 527 053
Mél. : kidimambeko@yahoo.br

Mr. Joao da Costa Vintem
Ministry of Urban Affairs and Environment
Building Atlantico 30
4 de Fevereiro Avenue
Luanda
Angola
Tél. : (+244) 222 310 517/310 003/
244 923 9468 (Mob.)
Mél. : minua@snet.co.ao
vintem@hotmail.com

Bénin

S.E. M. Jean-Pierre Babatounde
Ministre
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
01 BP 3621
Cotonou
Bénin
Tél. : (+229) 2131 5058
Fax : (+229) 2131 5081

M. C. Theophile Worou
Directeur de l'environnement
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
01 BP 364
Cotonou
Bénin
Tél. : (+229) 2131 0534/2131 2065
Fax : (+229) 2131 5081
Mél. : theo-worou@yahoo.fr

Burkina Faso

M. O. Bertrand Zida
Secrétaire général
Ministère de l'environnement et du cadre de
vie
Ouagadougou
Burkina Faso
Tél. : (+226) 5030 7039

M. Traore Alain Edouard
Secrétaire permanent
Conseil national pour l'environnement et le
développement durable
Ouagadougou
Burkina Faso
Tél. : (+226) 5031 3166
Fax : (+226) 5031 6491
Mél. : taedkiri@gmail.com

Burundi

S.E. Mme Odette Kayitesi
Ministre
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'environnement et du tourisme
BP 631
Bujumbura
Burundi
Tél. : (+257) 224 979/226 718
Fax : (+257) 228 902
Mél. : okayitesi125@yahoo.fr

Mme Marie Rose Kabura
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'environnement et du tourisme
BP 631
Bujumbura
Burundi
Tél. : (+257) 254 256/224 315/938 502
Fax : (+257) 228 902
Mél. : kaburamr@yahoo.fr

Cameroun

M. Tchala Abina François
Inspecteur général
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
BP 12 489
Yaoundé
Cameroun
Tél. : (+237) 222 6909/231 5965
Fax : (+237) 222 1225
Mél. : franctchala@yahoo.fr

M. Moussa Seibou
Correspondant NEPAD, S/D Coopération
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
Yaoundé
Cameroun
Tél. : (+237) 765 7558
Fax : (+237) 223 6051
Mél. : moussaseibou@yahoo.fr

Congo

S.E. M. Henri Djombo
Ministre
Ministère de l'environnement
BP 58
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 677 7711/677 8700
Fax : (+242) 814 136
Mél. : hdjombo@yahoo.fr

M. Germain Kombo
Ministère de l'environnement
BP 58
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 678 5319
Fax : (+242) 814 136
Mél. : kombo_g@yahoo.fr

M. Benjamin Dzaba-Boungoo
Directeur général de l'environnement
Ministère de l'environnement
BP 958
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 661 0441
Fax : (+242) 525 9881
Mél. : dzabadorl@yahoo.fr

M. Rubain Adouki
Directeur des stratégies et des politiques
d'intégration économique
Ministère du plan, de l'aménagement du
territoire, de l'intégration économique et du
NEPAD
BP 15273
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 662 1919
Fax : (+242) 528 2897
Mél. : rubain_adouki@yahoo.fr

M. Edmond Makimouha
Directeur du droit, de l'éducation à,
l'environnement et de la coopération
Direction générale de l'environnement
BP 958
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 664 6084
Mél. : mak_edmond@yahoo.fr

M. Jean Nanga Maniane
Point Focal Brosecurte
Ministère de l'environnement
BP 98
Brazzaville
Congo
Mél. : mak-edmond@yahoo.fr

Marie Agathe Makelola
Coordinatrice Projet POPs
Ministère de l'environnement
BP 958
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 556 6822
Mél. : mak_edmond@yahoo.fr

Côte d'Ivoire

Mme Kaba Nasseré
Coordinatrice a.i.
Unité de coordination régionale du Plan
d'action pour l'Afrique de l'Ouest et
l'Afrique centrale (WACAF/RCU)
PNUE a.b.s. Département de l'environnement
Ministère de l'environnement, des eaux et des
forêts
BP 153
Abidjan 20
Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 2021 0495
Fax : (+225) 2021 0495
Mél. : kaba@cro.orstom.ci

M. Kouassi Kouame Nguettia
 Conseiller technique auprès du Ministre
 Ministère de l'environnement, des eaux et des
 forêts
 BP 650
 BP 153
 Abidjan 20
 Côte d'Ivoire
 Tél. : (+225) 2021 1183
 Fax : (+225) 2021 1183
 Mél. : nguettass@yahoo.fr

Djibouti

M. Dini Abdallah Omar
 Directeur de l'environnement
 Ministère de l'habitat, de l'urbanisme, de
 l'environnement et de l'aménagement du
 territoire
 BP 11
 Djibouti
 Tél. : (+253) 358 522/358 357
 Fax : (+253) 351 618

Egypte

Dr. Mohamed Sayed Khalil
 Chief Executive Officer
 Egyptian Environmental Agency (EEA)
 30 Misr Helwan El-Zyrae Road
 Maadi
 Le Caire
 Egypte
 Tél. : (+20 2) 525 6450/525 6454
 Fax : (+20 2) 525 6454

Mr. George Tawfik Kondos
 Senior Advisor to the Minister for Foreign
 Relations
 International Relations, Technical
 Cooperation, Planning and Follow-up
 Ministry of State for Environmental Affairs
 Egyptian Environmental Affairs Agency
 30 Misr Helwan El-Zyraie Road
 Maadi
 P.O. Box 11728
 Le Caire
 Egypte
 Tél. : (+20 2) 526 6180 Ext. 7519
 Fax : (+20 2) 525 6454
 Mél. : georgekondos@gawab.com
 georges_kondos@hotmail.com

Dr. Atwa Hussein Atwa
 Senior Official Expert
 Egyptian Environmental Agency (EEA)
 Abon Atwa - El E. Shreeny Street
 30 Misr Helwan Agriculture Road
 Maadi
 Le Caire
 Egypte
 Tél. : (+20 2) 525 6450/525 6454
 Fax : (+20 2) 525 6454

Eng. Moheeb Abdl-Sattar Ebrahim
 General Director of Systems
 Programs and Operation
 Information and Computer Center (EEAA)
 Egyptian Environmental Affairs Agency
 (EEA)
 30 Misr Helwan El-Zyrea Road
 Maadi
 P.O. Box 11728
 Le Caire
 Egypte
 Tél. : (+20 2) 525 6452/010 116 8154 (mob.)
 Fax : (+20 2) 525 6490
 Mél. : moheeb_sattar@eeaa.gov.eg

Gabon

S.E. Madame Georgette Koko
 Premier Vice-Premier Ministre
 Ministère de l'environnement et de la
 recherche scientifique
 Libreville
 Gabon

M. Michel Mbomoh Upiangu
 Secrétaire général
 Ministère de l'environnement
 P.O. Box 3903
 Libreville
 Gabon
 Tél. : (+241) 772 980
 Fax : (+241) 772 982

M. Jean Pierre Mintsam Mi Ndong
 Secrétaire général
 Ministère de la prévention et de la gestion des
 calamités naturelles
 Libreville
 Gabon
 Tél. : (+241) 732 023
 Fax : (+241) 241 102
 Mél. : mintsamindongjeanpierre@yahoo.fr

Mme Nicole Okoumba Bouwdjang
 Conseillère ministérielle
 Ministère de la prévention et de la gestion des
 catastrophes naturelles
 Libreville
 Gabon
 Tél. : (+241) 732 023/3035
 Fax : (+241) 731 629

M. Rodrigue Abourou
 Directeur
 Expert ministériel
 Ministère de l'environnement
 P.O. Box 3903
 Libreville
 Gabon
 Tél. : (+241) 722 700
 Fax : (+241) 772 982
 Mél. : abourou_rodrigue@yahoo.fr

Mme Praxede Marthe Mapangou
Chargée d'études
Ministère de l'environnement
P.O. Box 3903
Libreville
Gabon
Tél. : (+241) 722 980
Fax : (+241) 772 982

Gambie

Mr. Saikou Bye Momodou Njai
Research and Development Manager
National Environment Agency
5 Fitzgerald Street
Banjul
Gambie
Tél. : (+220) 422 4467/422 4746
Fax : (+220) 422 9701
Mél. : sbmnjai@yahoo.com
nea@gamtel.gm

Ghana

Mr. Alhaji Sulemana Yirimea
Deputy National Coordinator
National Disaster Management Organisation
(NADMO)
P.O. Box CT 3994, Cantonments
Accra
Ghana
Tél. : (+233 21) 785 372
Fax : (+233 21) 781 941
Mél. : nadmo@africaonline.com.gh

Mr. James Owusu Amoah
Deputy National Co-ordinator
(Administration)
National Disaster Management Organization
(NADMO)
Accra
Ghana
Tél. : (+233 21) 785 374
Fax : (+233 21) 772 926
Mél. : nadmo@africaonline.com.gh

Mr. Samuel Dzigbordi Ernest Anku
Environmental Protection Agency
P.O. Box M326
Accra
Ghana
Tél. : (+233 21) 667 524/664 697
Fax : (+233 21) 662 690
Mél. : sanku@epaghana.org

Mr. Yakubu Abdulai
Consulate General of Ghana in the Republic
of Congo
BP 15015
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 690 648

Guinée

Mme Kadiatou N'Diaye
Secrétaire générale
Ministère de l'environnement
BP 761
Conakry
Guinée
Tél. : (+224) 6034 2076/6023 1302
Mél. : kadienye@yahoo.fr

Guinée-Bissau

M. Laurentino Da Cunha
Directeur
Service de l'environnement urbain
BP 399
Bissau
Guinée-Bissau
Tél. : (+245) 722 5644/662 2279
Fax : (+245) 201 753

Jamahiriya arabe libyenne

H.E. Dr. Abdul-Hakim Rajab Elwaer
Secretary of the People's Committee and
President of AMCEN
Environment General Authority (EGA)
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya
Tél. : (+218 21) 487 0266
Fax : (+218 21) 487 0266
Mél. : mshamouda@yahoo.com
egainfo@environment.org.ly

Dr. Mohamoud S. Hamouda
Technical Advisor
Environment General Authority (EGA)
P.O. Box 17390
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya
Tél. : (+218 21) 487 0266/218 913 75 9344
(cel.)
Fax : (+218 21) 70 247
Mél. : mshamouda@yahoo.com

Kenya

H.E. Mr. Kivutha Kibwana
Minister
Ministry of Environment and Natural
Resources
P.O. Box 30126
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 273 0808-09/271 6103
Fax : (+254 20) 272 0257
Mél. : environmentminister@yahoo.com

Mr. Ali Mohamed
National Environment Management Authority
P.O. Box 67839
00200 Nairobi
Tél. : (+254 20) 273 3738/35/42
Fax : (+254 20) 273 3725
Mél. : ali@nepadkenya.org
biofish@africaonline.co.ke

Mr. Avignon Muusya Mwinzi
Acting Director General
National Environment Management Authority
P.O. Box 67839
00200 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 605 522/3/6
Fax : (+254 20) 608 997
Mél. : amwinzi@nema.go.ke

Mr. Anthony Safari Gona
Second Secretary
Ambassade de la République du Kenya en
République démocratique du Congo
P.O. Box 30551
Kinshasa
République démocratique du Congo
Tél. : (+243) 81 700 8206
Mél. : safari_anthony@yahoo.com.au

Lesotho

Mr. J.T. Metsing
Principal Secretary
Department of Environment
Ministry of Tourism, Environment and
Culture
P.O. Box 52
100 Maseru
Lesotho
Tél. : (+266) 2231 3034
Fax : (+266) 2231 1139/2231 0194

Mrs. Nthabiseng Majara
Principal Environment Officer
Department of Environment
Ministry of Tourism, Environment and
Culture
P.O. Box 52
100 Maseru
Lesotho
Tél. : (+266) 2231 3034
Fax : (+266) 2231 1139/2231 0194
Mél. : psm@tourism.gov.ls

Madagascar

S.E. M Charles Sylvain Rabotoarison
Ministre
Ministère de l'environnement, des eaux et
forêts
BP 3948
Antananarivo 101
Madagascar
Tél. : (+261 20) 224 0908/226 4588
Fax : (+261 20) 223 0488/224 1919
Mél. : minenv@wanadoo.mg
foretmin@wanadoo.mg

Mme Randriamampianina Vololoniaina
Coordinatrice générale de projets
Ministère de l'environnement, des eaux et
forêts
Antananarivo 101
Madagascar
Tél. : (+261 20) 226 4586
Fax : (+261 20) 223 0488
Mél. : minenv@wanadoo.mg

Malawi

Hon. Henry Chimunthu Banda
Minister
Ministry of Natural Resources, Energy, Mines
and Environment
Private Bag 350
Lilongwe
Malawi
Tél. : (+265 1) 789 453
Fax : (+265 1) 788 135
Mél. : hcbanda@mw.net

Mr. Sailes D.J. Gulule
Environmental Affairs Department
P.O. Box 328
Kasungu
Malawi
Tél. : (+265 1) 088 95 023 (Mob.)
Fax : (+265 1) 773 379
Mél. : gulules@yahoo.com

Mr. Aloysius Mphatso Kamperewera
Environmental Affairs Department
Private Bag 394
Kasungu
Malawi
Tél. : (+265 1) 771 111
Fax : (+265 1) 773 379
Mél. : aloysius@sdpn.org.mw

Mr. Assan Lipande
Mines Natural Resources and Environment
Department
P.O. Box 62
Ntcheu
Mlangewi
Malawi
Tél. : (+265 1) 771 111
Fax : (+265 1) 773 379
Mél. : c/o aloysius@sdp.org.mw

Mali

S.E. M. Nancoman Keita
Ministre
Ministère de l'environnement et de
l'assainissement
BP 1634
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 229 5172/229 5168
Fax : (+223) 229 5169-70
Mél. : me2003@afribone.net.ml

M. Maïga Alassane Boncana
Conseiller technique
Ministère de l'environnement et de
l'assainissement
BP 1634
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 228 5165/685 3420
Fax : (+223) 228 5165
Mél. : albonmaïga@yahoo.fr

M. Amadou Maïga
Point focal de la CMAE
Ministère de l'environnement et de
l'assainissement
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 231 074/617 8423
Mél. : adoumaïga@yahoo.fr

M. Felix Dakouo
Directeur national de la conservation de la
nature
Ministère de l'environnement et de
l'assainissement
BP 275
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 223 3695
Fax : (+223) 223 3696
Mél. : conservationnature@datach.net.ml

M. Mamadou Gakou
Directeur environnement STP
Ministère de l'environnement et de
l'assainissement
BP 2537
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 223 5867
Fax : (+223) 223 5867
Mél. : stp@timbagga.com.ml

Aïda M'Bo Demebele
Conseiller au programme
BP 120
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 222 0181/ 222 3694
Fax : (+223) 222 6298
Mél. : aïda.demebele@undp.org

Maroc

M. Mohammed Ameer
Secrétaire général
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'eau et de l'environnement
4, place Abou Bakr Essedik
Avenue Fal Ould Oumeir Agdal
Rabat
Maroc
Tél. : (+212 37) 681 635/(+212) 61 925 473
Fax : (+212 37) 772 640

M. El Mahdi Mechbal
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'eau et de l'environnement
4, place Abou Bakr Essedik
Avenue Fal Ould Oumeir Agdal
Rabat
Maroc
Tél. : (+212 37) 681 635/(+212) 61 925 473
Fax : (+212 37) 772 640

M. Rachid Firadi
Chef du Service de la coopération
multilatérale
Direction du partenariat, de la communication
et de la coopération
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'eau et de l'environnement
4, place Abou Bakr Essedik
Avenue Fal Ould Oumeir Agdal
Rabat
Maroc
Tél. : (+212 37) 681 635/(+212) 61 925 473
Fax : (+212 37) 772 640
Mél. : firadi@minenv.gov.ma
foradorachid@yahoo.fr
dcop@minenv.gov.ma

Mozambique

Mr. Sandro Jorge
 Lawyer
 Legal Department
 Ministry for the Co-ordination of
 Environmental Affairs
 P.O. Box 2020
 Maputo
 Mozambique
 Tél. : (+258 21) 466 971
 Fax : (+258 21) 466 971
 Mél. : sandro.jorge@micoa.gov.mz

Namibie

Nghitila Teofilus
 Director
 Directorate of Environmental Affairs
 2 Private Bag 13306
 Windhoek
 Namibie
 Tél. : (+264 61) 249 015
 Fax : (+264 61) 240 339
 Mél. : nghitila@dea.met.gov.na

Nigéria

Hon. Mrs. Helen Esuene
 Minister
 Federal Ministry of Environment
 PMB 468 Garki
 Abuja
 Nigéria
 Tél. : (+234 9) 523 4119/523 4014
 Fax : (+234 9) 523 4119/523 4014

Mr. A. Sam Akpabio
 Assistant Director and Desk Officer
 Multilateral Environmental Programmes
 Federal Ministry of Environment
 PMB 468 Garki
 Abuja
 Nigéria
 Tél. : (+234 9) 523 4119/523 4014
 Fax : (+234 9) 523 4119/523 4014
 Mél. : samakpabio2002@yahoo.com

Dr. Olusegun Edward Ojo
 Assistant Director
 National Emergency Management Agency
 (NEMA)
 Abuja
 Nigéria
 Tél. : (+234 9) 413 1953/413 7290
 Fax : (+234 9) 413 7640
 Mél. : olusegunfunmiojo1991@yahoo.co.uk

Mr. Joseph Okoro
 Minister Counsellor
 Ambassade du Nigéria en République du
 Congo
 P.O. Box 790
 Brazzaville
 République du Congo
 Tél. : (+242) 623 7522

Mrs. Abiola Olanipekun
 Chief Environmental Scientist
 Department of Pollution Control
 Federal Ministry of Environment
 PMB 468
 Abuja
 Nigéria
 Tél. : (+234 9) 523 4119
 Fax : (+234 9) 523 4119

Mr. Alhassan Nuhu
 National Emergency Management Agency
 Relief and Rehabilitation Department
 Office of the President
 PMB 1232 Zaria
 Kaduna State
 Abuja
 Nigéria
 Tél. : (+234 9) 413 7290
 Fax : (+234 9) 413 7640
 Mél. : alhassannuhu@yahoo.com

Mr. Obiora N. Egbunike
 Assistant Director
 Sund Department
 Ministry of Foreign Affairs
 Abuja
 Nigéria
 Tél. : (+234) 803 285 4108

Mr. Henry Etuk
 Special Assistant (Admin.) to the Minister
 Minister's Office
 Federal Ministry of Environment
 PMB 468 Garki
 Abuja
 Nigéria
 Tél. : (+234) 80 2300 6157
 Fax : (+234) 9523 4014
 Mél. : afrigrow@yahoo.com

Ouganda

Dr. Aryamanya-Migisha, Henry
 Executive Director
 National Environment Management Authority
 (NEMA)
 NEMA House, Plot 17/19/21
 Jinja Road
 P.O. Box 22255
 Kampala
 Ouganda
 Tél. : (+256 41) 236 817/251 064-065
 Fax : (+256 41) 257 521
 Mél. : haryamanya@nemaug.org
 info@nemaug.org
 amugisha@37.com

République centrafricaine

S.E. M. Bizot
 Ministre
 Ministère des eaux et forêts, de la chasse, de la
 pêche et de l'environnement
 BP 686
 Bangui
 République centrafricaine
 Tél. : (+236) 042 353/549 197
 Fax : (+236) 615 741
 Mél. : meddes@intnet.cf

M. Jean-Claude Bomba
 Directeur général de l'environnement
 Ministère des eaux et forêts, de la chasse, de la
 pêche et de l'environnement
 BP 830
 Bangui
 République centrafricaine
 Tél. : (+236) 615 204/508 279
 Fax : (+236) 615 741/617 890
 Mél. : jcbomba@hotmail.com

République démocratique du Congo

S.E. M. Kirongozi Maliyabwana
 Ambassade de la République démocratique du
 Congo à Brazzaville
 BP 2457
 Brazzaville
 République du Congo
 Tél. : (+242) 551 1021

M. Léonard Muamba Kanda
 Point Focal du GRASP et Directeur national
 GCLME
 Environnement et conservation de la nature
 Ministère de l'environnement
 BP 243
 Kinshasa
 République démocratique du Congo
 Tél. : (+243) 81 349 1238
 Mél. : muambakanda@yahoo.fr

Mme Esther Kirongozi Naliyabwana Misai
 Ambassadeur extraordinaire et
 plénipotentiaire de la République
 démocratique du Congo
 Ministère de l'environnement
 BP 2457
 Brazzaville
 République du Congo
 Tél. : (+242) 551 1021

M. Justin Tshikudi Muepu
 Chef de Division et Point Focal Ozone/RDC
 Ministère de l'environnement, conservation de
 la nature, eaux et forêts
 Av. Papa Ileo No. 15,
 Commune de la Gombe
 Kinshasa
 République démocratique du Congo
 Tél. : (+243) 81 812 2916
 Fax : (+243) 9827 6870

M. Founukoy Ndoy
 Ambassade de la République démocratique du
 Congo à Brazzaville
 BP 2457
 Brazzaville
 République du Congo
 Tél. : (+242) 545 0793

M. Désiré Ndoy Founu Koy
 Ambassade de la République démocratique du
 Congo à Brazzaville
 BP 2457
 Brazzaville
 République du Congo
 Tél. : (+242) 545 0793
 Mél. : desindoy@yahoo.fr

République-Unie de Tanzanie

Hon. Prof. Mark J. Mwandosya
 Minister of State (Environment)
 Vice President's Office
 P.O. Box 5380
 Dar es-Salaam
 République-Unie de Tanzanie
 Tél. : (+255 22) 212 8771
 Fax : (+255 22) 211 3856
 Mél. : mjmwandosya@yahoo.com

Mr. Joseph Qamara
 Senior Environment Officer
 Vice President' Office
 P.O. Box 5380
 Dar es-Salaam
 République-Unie de Tanzanie
 Tél. : (+255 22) 212 8771
 Fax : (+255 22) 211 3856
 Mél. : josephqamara@hotmail.com

Mr. George R. Kafumu
Senior Environment Officer
Vice President's Office
P.O. Box 5380
Dar es-Salaam
République-Unie de Tanzanie
Tél. : (+255 22) 211 8416
Fax : (+255 22) 212 5297
Mél. : grkafumu@hotmail.com
grkafumu@yahoo.com

Mr. Eustace Lubuva
Analyst
President' Office
P.O. Box 1288
Dar es-Salaam
République-Unie de Tanzanie
Tél. : (+255) 744 000 041
Fax : (+255 22) 266 7914
Mél. : kinala25@hotmail.com

Mr. Patrick Ndaki
Environmental Education Officer
Vice President's Office
P.O. Box 5380
Dar es Salaam
République-Unie de Tanzanie
Tél. : (+255 22) 211 8416
Fax : (+255 22) 212 5297
Mél. : patrick_ndaki@yahoo.co.uk

Mr. Samwel Shelukindo
Premier Secrétaire
Ambassade de la République-Unie de
Tanzanie en République démocratique du
Congo
Kinshasa
République démocratique du Congo
Mél. : samshelu@hotmail.com

Rwanda

H.E. Mr. Christophe Bazivamo
Minister
Ministry of Lands, Environment, Forestry,
Water and Mines
P.O. Box 3502
Kigali
Rwanda
Tél. : (+250) 582 631/517 565
Fax : (+250) 583 685
Mél. : cbazivamo@gov.rw
romugo@minitere.gov.rw
habinef@yahoo.com

Dr. Rose Mukankomeje
Director General
Rwanda Environment Management Authority
(REMA)
BP 466
Kigali
Rwanda
Tél. : (+250) 582 631/517 565
Fax : (+250) 583 685

Sénégal

S.E. M. Thierno Lo
Ministre
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
7ème étage
Bâtiment Administratif
BP 4055/6557
Dakar
Sénégal
Tél. : (+221) 889 0234/822 3849/821 6211
Fax : (+22 1) 822 2180/822 6212
Mél. : mepn.de@sentoo.sn
denv@telecomplus.sn

M. Papa Diop
Deuxième conseiller
Représentant permanent du Sénégal auprès du
PNUE
P.O. Box 2581
Addis Ababa
Ethiopie
Tél. : (+251 1) 613 835/611 376
Fax : (+251 1) 610 020

Mme Fatimata Dia Toure
Directeur de l'environnement et des
établissements classés
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
DEEC 106
Rue carnot
BP 6557
Dakar
Sénégal
Tél. : (+221) 822 6211/821 0725
Fax : (+221) 822 6212/822 2180
Mél. : fdtoure@sentoo.sn

Somalie

H.E. Mr. Mohamed Osman Maye
Minister
Ministry of Environment and Disaster
Management
c/o UNDP Baidoa, Somalia
Nairobi
Kenya
Tél. : (+254) 722 746 841
Fax : (+252 1) 528 838
Mél. : banadirlinks114@hotmail.com
banadirlinks114@yahoo.co.uk

Dr. Mohamed Sidow Hassan
 Ministry of Environment and Disaster
 Management
 P.O. Box 86665
 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254) 722 775 358
 Fax : (+254 41) 222 9707
 Mél. : banadirlinks114@yahoo.com

Soudan

H.E. Mrs. Theresa Siricio Iro
 Minister of State
 Ministry of Environment and Physical
 Development
 P.O. Box 13226
 Khartoum
 Soudan
 Tél. : (+249 183) 784 279/781 479
 Fax : (+249 183) 787 617/471 437
 Mél. : twani777@yahoo.com

H.E. Ms. Agnes Lukudu
 Ambassadeur
 Ambassade du Soudan en République
 démocratique du Congo
 Kinshasa
 République démocratique du Congo
 Tél. : (+243) 999 970 123
 Fax : (+249 183) 787 617

Dr. Saad Eldin Ibrahim Mohammed
 Secretary General
 Higher Council of Environment and Natural
 Resources (HCENR)
 P.O. Box 10488
 Khartoum
 Soudan
 Tél. : (+249 183) 784 279
 Fax : (+249 183) 787 617
 Mél. : hcenr@sudanmail.net

Dr. Abdel Ghani Abdel Galil Hassan
 Director
 Environment Department
 Ministry of Industry
 Khartoum
 Soudan
 Tél. : (+249 183) 799 362
 Fax : (+249 183) 761 468
 Mél. : sudanozone@yahoo.com
 abdelghanihassan@hotmail.com

Mr. Osman Mohammed El Faki
 Conseiller
 Ambassade du Soudan en République
 démocratique du Congo
 Kinshasa
 République démocratique du Congo
 Tél. : (+249) 912 348 571
 Mél. : osmanmelfaki@hotmail.com

Mr. Khalid Hassan Elnaiem
 Higher Council of Environment
 Khartoum
 Soudan
 Tél. : (+249 9) 239 3249
 Mél. : khhdhas@yahoo.co.uk

Swaziland

Hon. Thandie Shongwe
 Minister
 Ministry of Environment and
 Communications
 P.O. Box 2652
 Mbabane
 Swaziland
 Tél. : (+268) 404 6420-23
 Fax : (+268) 404 6438/404 1719
 Mél. : sea@realnet.co.sz
 mintour@realnet.co.sz

Mr. Jameson D. Vilakati
 Director of Environment
 Swaziland Environment Authority
 Ministry of Tourism, Environment and
 Communications
 P.O. Box 2652
 Mbabane
 Swaziland
 Tél. : (+268) 404 6245/9 Ext. 154 or 41719
 Fax : (+268) 404 6438/44330
 Mél. : sea@realnet.co.sz

Tchad

M. Moctar Diphane
 Ministère de l'environnement et de l'eau
 BP 3072
 N'Djamena
 Tchad
 Tél. : (+235) 631 6420/995 0683
 Fax : (+235) 523 839

Togo

M. Bougonou K. Djeri-Alassani
 Juriste spécialisé en gestion des ressources
 naturelles et de l'environnement
 Directeur de l'environnement
 Ministère de l'environnement et des
 ressources forestières
 BP 12877
 Lomé
 Togo
 Tél. : (+228) 221 5197/221 3321/
 (cell: 918 1315)
 Fax : (+228) 221 0333/221 5197/221 4604
 Mél. : bdjeri@yahoo.fr

M. Essowo Ouro-Djeri
Directeur de cabinet
Ministère de l'environnement
BP 4825
Togo
Tél. : (+228) 221 5658
Fax : (+228) 221 0333
Mél. : ouroadamk@yahoo.fr

Tunisie

M. Naceur Bouali
Chargé d'affaires
Ambassade de Tunisie en République
démocratique du Congo
Kinshasa
République démocratique du Congo
Tél. : (+243) 081 020 779etkins
(+243) 081 020 7799
Mél. : cetkinshasa@yahoo.fr

Zambie

Hon. Kabinga Pande
Minister
Ministry of Tourism, Environment and
Natural Resources
Kwacha House
Cairo Road
P.O. Box 30575
Lusaka
Zambie
Tél. : (+260 1) 223 930/222 189
Fax : (+260 1) 223 930
Mél. : kpande@mtenr.gov.zm
psmtenr@coppernet.zm

Hon. Nedson Nzowa
Deputy Minister
Ministry of Tourism, Environment and
Natural Resources
P.O. Box 30575
Lusaka 10101
Zambie
Tél. : (+260 1) 223 901
Fax : (+260 1) 222 189

Mr. Fishani Godwin Gondwe
Acting Chief Environment
Management Officer, Environment and
Natural Resources Management Department
Ministry of Tourism, Environment and
Natural Resources
Kwacha House
Cairo Road
P.O. Box 30575
Lusaka
Zambie
Tél. : (+260 1) 223 930/222 189
Fax : (+260 1) 223 930/222 189
Mél. : figogmel@yahoo.co.uk

Mr. Rodrick Ngolo
Public Relations Officer
Human Resources and Administration
Tourism, Environment and Natural Resources
P.O. Box 30575
Lusaka 10101
Zambie
Tél. : (+260 1) 223 930
Fax : (+260 1) 222 189
Mél. : rmcngolo@yahoo.co.uk

Zimbabwe

Hon. Francis Dunstan Nhema
Minister
Ministry of Environment and Tourism
11th Floor Kaguvi Building
Cnr. Fourth Street and Central Avenue
Private Bag 7753
Causeway
Harare
Zimbabwe
Tél. : (+263 4) 701 681/701 691-92
Fax : (+263 4) 702 054
Mél. : fnhema@ecoweb.co.zw

Mr. Phillip C. Manyaza
Chief Natural Resources Officer
Ministry of Environment and Tourism
11th Floor Kaguvi Building
Private Bag 7753, Causeway
Harare
Zimbabwe
Tél. : (+263 4) 701 681/701 691-92
Fax : (+263 4) 705 252
Mél. : zpn143@mweb.co.zw

Mr. Simbarashe Buzuzi
Ministry of Environment and Tourism
P.O. Box 7753
Harare
Zimbabwe
Tél. : (+263 4) 707 7091
Mél. : s.buzuzi@yahoo.com

Organisations des Nations Unies

Commission économique pour l'Afrique de l'ONU

Ms. Isatou Gaye
Environmental Affairs Officer
Sustainable Development Division
Economic Commission for Africa
P.O. Box 3005
Addis Ababa
Ethiopie
Tél. : (+251 115) 443 089
Fax : (+251 115) 514 416
Mél. : igaye@uneca.org

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Mr. Hama Arba Diallo
Executive Secretary
United Nations Convention to Combat
Desertification
Martin-Luther-King Strasses 8
Haus Carstanjen
P.O. Box 260129
53175 Bonn
Allemagne
Tél. : (+49 228) 815 2800
Fax : (+49 228) 815 2899
Mél. : secretariat@unccd.int
hdiallo@unccd.int

Ms. Bettina Horstmann
Coordinator, Africa Unit
United Nations Convention to Combat
Desertification
Martin-Luther-King Strasses 8
Haus Carstanjen
P.O. Box 260129
53175 Bonn
Allemagne
Tél. : (+49 228) 815 2816
Fax : (+49 228) 815 2899
Mél. : bhorstmann@unccd.int

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) - Congo

Mr. Richard Dackam-Ngatchou
United Nations Population Fund - Congo
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 521 6700
Mél. : dackam@unfpa.org

Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Dr. Michel Kouda
Programme Manager for West and Central
Africa
Global Mechanism of the United Nations
Convention to Combat Desertification
c/o International Fund for Agricultural
Development
Via del Serafico 107
00142 Rome
Italie
Tél. : (+39 06) 5459 2118
Fax : (+39 06) 5459 2135
Mél. : m.kouda@ifad.org

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Mr. Shafqat Kakakhel
Deputy Executive and Officer-in-Charge
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4020-22
Fax : (+254 20) 762 3928
Mél. : shafqat.kakakhel@unep.org

Ms. Cristina Boelcke
Director
United Nations Environment Programme
Regional Cooperation Division
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 3517
Fax : (+254 20) 762 270
Mél. : cristina.boelcke@unep.org

Mr. Sekou Toure
Director
United Nations Environment Programme
Regional Office for Africa
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4284
Fax : (+254 20) 762 3928
Mél. : sekou.toure@unep.org

Mr. Peter Acquah
 Senior programme Officer and AMCEN
 Secretary
 United Nations Environment Programme
 Regional Office for Africa
 P.O. Box 30552
 00100 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254 20) 762 4289
 Fax : (+254 20) 762 3928
 Mél. : peter.acquah@unep.org

Mr. Zhijia Wang
 Deputy Director
 United Nations Environment Programme
 Regional Cooperation Division
 P.O. Box 30552
 00100 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254 20) 762 3945
 Fax : (+254 20) 762 4270
 Mél. : zhijia.wang@unep.org

Mr. Olivier Deleuze
 United Nations Environment Programme
 Global Environmental Facility
 P.O. Box 30552
 00100 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254 20) 762 4041-42
 Fax : (+254 20) 762 4686
 Mél. : olivier.deleuze@unep.org

Mr. Alain Lambert
 National Coordinator Brazil and UNEP
 Legal Advisor on Conservation Finance
 United Nations Environment Programme
 Global Environmental Facility
 SCN Qd, 02, B1 A
 Ed. Corporate Financial Center/sala 1101
 70712-901 Brasilia DF
 Brésil
 Tél. : (+55 61) 3038 9234
 Fax : (+55 61) 3038 9239
 Mél. : alain.lambert@unep.org

Ms. Angele Luh
 Information Officer
 United Nations Environment Programme
 Regional Office for Africa
 P.O. Box 30552
 00100 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254 20) 762 4292
 Fax : (+254 20) 762 3828
 Mél. : angele.luh@unep.org

Mr. Mohamed Sessay
 Programme Officer
 United Nations Environment Programme
 Global Environmental Facility
 P.O. Box 30552
 00100 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254 20) 762 4294
 Fax : (+254 20) 762 4294
 Mél. : mohamed.sessay@unep.org

Mr. Charles Sebukeera
 Programme Officer and Officer in Charge
 Africa Region
 United Nations Environment Programme
 Division of Early Warning and Assessment
 (DEWA)
 P.O. Box 30552
 00100 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254 20) 762 3785
 Fax : (+254 20) 762 4309
 Mél. : charles.sebukeera@unep.org

Mr. Robert Wabunoha
 Legal Officer
 United Nations Environment Programme
 Division of Policy and Development and Law
 (DPDL)
 P.O. Box 30552
 00100 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254 20) 762 5068
 Fax : (+254 20) 762 3859
 Mél. : robert.wabunoha@unep.org

Mr. Mohamed Abdel-Monem
 Programme Officer
 United Nations Environment Programme
 Regional Office for Africa
 P.O. Box 30552
 00100 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254 20) 762 4154
 Fax : (+254 20) 762 3828
 Mél. : mohamed.abdel-monem@unep.org

Ms. Valerie Rabesahala
 Associate Programme Officer
 United Nations Environment Programme
 Division of Early Warning and Assessment
 (DEWA) - Africa
 P.O. Box 30552
 00100 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254 20) 762 5058
 Fax : (+254 20) 762 4309
 Mél. : valeri.rabesahala@unep.org

Dr. Adeyemi Franck Attere
 United Nations Environment Programme
 P.O. Box 30552
 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254 20) 762 3887
 Mél. : franck.attere@unep.org
 fadeyemi@kenyaweb.com

Mr. Ian Redmond
 Chief Consultant, GRASP
 United Nations Environment Programme
 (UNEP/UNESCO Great Ape Survival Project)
 P.O. Box 308
 Bristol BS99 3WH
 Royaume-Uni
 Tél. : (+44) 117 924 6489/77 69 74 39 75
 Fax : (+44) 117 924 6489
 Mél. : ele@globalnet.co.uk

**Programme des Nations Unies pour
 l'environnement – Bureau d'Addis-Abéba**

Mr. Strike Mkandla
 Senior Liaison Officer and Representative to
 the African Union
 United Nations Environment Programme -
 Addis Ababa Office
 c/o UNECA
 P.O. Box 3001
 Addis Ababa
 Ethiopie
 Tél. : (+251 11) 544 5402/544 3431

Organismes spécialisés des Nations Unies

Fonds pour l'environnement mondial

Mr. Leonard Good
 Chief Executive Officer and Chairman
 Global Environmental Facility
 1818 H Street N.W.
 Washington DC 20433
 Etats-Unis d'Amérique
 Tél. : (+1 202) 473 3202
 Fax : (+1 202) 522 3240-45
 Mél. : lgood@thegef.org

M. Moctar Toure
 Team Leader
 Land and Water Resources
 Global Environmental Facility
 1818 H Street N.W.
 Washington DC 20433
 Etats-Unis d'Amérique
 Tél. : (+1 202) 473 3202
 Fax : (+1 202) 522 3240-45

Fax : (+251 11) 552 1633
 Mél. : unepoffice@uneca.org
 smkandla@uneca.org

**Programme des Nations Unies pour les
 établissements humains**

Mr. Kibe Muigai
 Human Settlement Adviser
 Urban Environment Section SCP, Urban
 Development Branch
 UN-Habitat
 P.O. Box 30030
 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254 20) 762 3209
 Fax : (+254 20) 762 3715
 Mél. : kibe.muigai@unhabitat.org

**Stratégie internationale des Nations Unies
 pour la réduction des catastrophes**

Mr. Martin John Owor
 Senior Regional Coordinator - Africa Region
 United Nations International Strategy for
 Disaster Reduction
 Block T, Room 328
 United Nations Complex
 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254 20) 762 4568/254 722 206 997
 (mob.)
 Fax : (+254 20) 762 4726
 Mél. : martin.owor@unep.org

Mrs. Funke Oyewole
 Team Leader
 Corporate Affairs
 Global Environmental Facility
 1818 H Street N.W.
 Washington DC 20433
 Etats-Unis d'Amérique
 Tél. : (+1 202) 473 4486
 Fax : (+1 202) 522 3240-45

Mr. Sarwat Hussain
 Senior Communication Officer
 Communications and Outreach
 Global Environmental Facility
 1818 H Street N.W.
 Washington DC 20433
 Etats-Unis d'Amérique
 Tél. : (+1 202) 473 5690
 Fax : (+1 202) 522 3240-45
 Mél. : shussain@thegef.org

**Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture**

Ms. Robertine Raonimahary
Head
United Nations Educational Scientific and
Cultural Organization
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 670 5552
Mél. : r.raonimahary@unesco.org

M. Samy Mankoto
Programme Specialist, Responsible for the
Man and Biosphere Programme in Africa
Division of Ecological and Earth Sciences
Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture
Paris
France
Tél. : (+33 1) 456 68 4037
Fax : (+33 1) 456 68 5804
Mél. : s.mankoto@unesco.org

Dr. Noeline Rakotoarisoa
Programme Specialist
Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture
12, avenue Léopold Sedar Senghor
BP 3311
Dakar
Sénégal
Tél. : (+221) 849 2323
Mél. : n.raondry@unesco.org

**Organisation des Nations Unies pour le
développement industriel (ONUDI)**

Prof. Chidi Ibe
Regional Director - GCLME
United Nations Industrial Development
Organization
1 Akosombo St.
Airport Residential
P.M.B.C.T. 324
Accra
Ghana
Tél. : (+233 21) 781 225/244 863 388 (Mob.)
Fax : (+233 21) 781 226
Mél. : c.ibe@unido.org

**Organisation météorologique mondiale
(OMM)**

Mr. Alioune Ndiaye
Regional Director for Africa
World Meteorological Organization
Geneva
Switzerland
Mél. : andiaye@wmo.int

Secrétariats des Conventions

PNUE/Secrétariat de la Convention de Bâle

Ms. Donata Rugarabamu
Senior Legal Officer
UNEP/Secretariat of the Basel Convention
15 chemin des Anémones
1219 Genève
Suisse
Tél. : (+41 22) 917 8218
Fax : (+41 22) 797 3454
Mél. : donata.rugarabamu@unep.ch

**PNUE/Secrétariat de la Convention sur la
conservation des espèces migratrices
appartenant à la faune sauvage**

Mr. Robert Hepworth
Executive Secretary
UNEP/Secretariat of the Convention on the
Conservation of Migratory Species of Wild
Animals
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Allemagne
Tél. : (+49 228) 815 2410/2402
Fax : (+49 228) 815 2449
Mél. : rhepworth@cms.int

Organisations intergouvernementales

Agence internationale pour le développement de l'information environnementale

M. Jean Pierre Bolembissa
 Directeur administratif et financier
 Agence internationale pour le développement
 de l'information environnementale
 Libreville
 Gabon
 Tél. : (+241) 07 376 560
 Mél. : jpbkolagi@yahoo.fr

Mr. Bambe Dansala
 Coordonnateur régional
 Agence internationale pour le développement
 de l'information environnementale
 BP 796
 Libreville
 Gabon
 Tél. : (+241) 0668 1865
 Mél. : bdansala@yahoo.fr
 infos@adiearc.org

Agence nationale pour la gestion de l'environnement (NEMA)

Mr. Telly Eugene Muramira
 Director - Policy, Planning and Information
 UNEP/DEWA Collaborating Centre
 Coordinator
 National Environment Management Authority
 (NEMA)
 P.O. Box 22255
 Kampala
 Ouganda
 Tél. : (+256 41) 251 064-65/772 400 625
 Fax : (+256 41) 257 521
 Mél. : tmuramira@nemaug.org

Alliance mondiale pour la nature (IUCN) – Bureau national de Tanzanie

Mr. Abdulrahman S. Issa
 Country Director
 The World Conservation Union (IUCN) -
 Tanzania Country Office
 63/1 Galu Street
 Ada Estate, Kinondoni
 P.O. Box 13513
 Dar es-Salaam
 Tanzanie
 Tél. : (+255 22) 266 9084-85/
 (cell: (+255) 744 570 234
 Fax : (+255 22) 266 9089

Alliance mondiale pour la nature (IUCN) – Bureau régional pour l'Afrique centrale

Bihini Won wa Musiti
 Regional Programme Coordinator
 The World Conservation Union (IUCN) -
 Regional Office for Central Africa
 P.O. Box 5506
 Yaounde
 Cameroun
 Tél. : (+237) 221 6497
 Fax : (+237) 221 6496

Banque africaine de développement (BAfD)

Dr. Hany Shalaby
 Principal Environmentalist
 African Development Bank
 Tunis
 Tunisie
 Tél. : (+216) 2179 6330
 Mél. : h.shalaby@afdb.org

Centre de coordination régional pour l'Afrique de la Convention de Bâle pour la formation et la technologie

Prof. Oladele Osibanjo
 Executive Director
 Basel Convention Regional Coordinating
 Centre for Africa for Training and
 Technology
 University of Ibadan
 Ibadan
 Nigéria
 Tél. : (+234) 803 301 3378
 Fax : (+234) 810 3168
 Mél. : osibanjo@baselnigeria.org

Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe

Mr. Ahmed Abdelrehim
 Regional Programme Manager
 Centre for Environment and Development
 for the Arab Region and Europe
 2 Hegaz St. CEDARE Bldg.
 P.O. Box 1057 Heliopolis Bahary
 Caire
 Egypte
 Tél. : (+20 2) 451 3921-24
 Fax : (+20 2) 451 3918
 Mél. : ahrehim@cedare.int

Ms. Mayar Sabet
 Regional Programme Assistant
 Centre for Environment and Development
 for the Arab Region and Europe
 2 Hegaz St. CEDARE Bldg.
 P.O. Box 1057 Heliopolis Bahary
 Caire
 Egypte
 Tél. : (+20 2) 451 3921-24
 Fax : (+20 2) 451 3918
 Mél. : msabet@cedare.int

Commission de l'océan Indien

Dr. John L. Roberts
 Adviser on Sustainable Development
 Indian Ocean Commission
 Secretariat General
 Sir Guy Forget Avenue, Q4
 P.O. Box 7 Quatre Barnes
 Maurice
 Tél. : (+230) 425 1652/9564
 Fax : (+230) 425 2709
 Mél. : jlrobertsy@coi.intnet.mu

Commission de l'Union africaine

Ms. Rosebud Kurwijila
 Commissioner for Rural Economy and
 Agriculture
 Commission of the African Union
 P.O. Box 3243
 Addis Ababa
 Ethiopie
 Tél. : (+251 11) 551 7700
 Fax : (+251 11) 525 835/551 7844

Dr. Babadagaba Ahmadu
 Director
 Department of Rural Economy and
 Agriculture
 Commission of the African Union
 P.O. Box 3243
 Addis Ababa
 Ethiopie
 Tél. : (+251 11) 551 7700/525 835
 Fax : (+251 11) 551 7844

Mr. Foday Bojang
 Head, Division for Environment and Natural
 Resources/Rural Economy and Agriculture
 Commission of the African Union
 P.O. Box 3243
 Addis Ababa
 Ethiopie
 Tél. : (+251 11) 551 7700
 Fax : (+251 11) 525 835
 Mél. : fodaybojang@africa-union.org

Mr. Frank Raymond Mchari
 Special Assistant
 Commission of the African Union
 P.O. Box 3243
 Addis Ababa
 Ethiopie
 Tél. : (+251 11) 551 7700
 Fax : (+251 11) 525 835

Commission des forêts d'Afrique centrale

Prof. Jonas Nagahuedi Mbongu Sodi
 Executive Secretary
 Central African Forests Commission
 P.O. Box 20818
 Yaounde
 Cameroun
 Tél. : (+237) 221 3511/932 9421 (Cel:)
 Fax : (+237) 221 3512
 Mél. : comifac2005@yahoo.fr
 se.comifac@iccnet.cm

Communauté du développement de l'Afrique australe

Ms. Dorothy Nyamhanza
 Food Agriculture and Natural Resources
 Southern African Development Community
 Private Bag 0095
 Gaborone
 Botswana
 Tél. : (+267) 395 1863
 Mél. : dnyamhanza@sadc.int

Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale

Dr. Joël Beassem
 Coordonnateur PRSA et environnement
 Economic Community of Central African
 States
 CP 2112
 Libreville
 Gabon
 Fax : (+241) 444 732
 Mél. : ceeac.orgsr@inet.ga

M. Charles Elie Mbonguy-Doumambila
 Coordonnateur pour l'environnement et les
 ressources naturelles
 Economic Community of Central African
 States
 CP 2112
 Libreville
 Gabon
 Fax : (+241) 444 732
 Mél. : ceeac.orgsr@inet.ga

Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

M. Jean Nkuete
Centrale Direction de l'agriculture, du sécurité alimentaire et de l'environnement
Economic and Monetary Community of Central Africa
Bangui
République centrafricaine
Tél. : (+236) 612 135
Fax : (+236) 612 135

Mr. Isaias Angue Obama
Directeur
Direction de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'environnement
Economic and Monetary Community of Central Africa
BP 969
Bangui République centrafricaine
Tél. : (+236) 611 885/500 867 (cel.)
Fax : (+236) 612 135
Mél. : isaiasangue@yahoo.fr

M. Lamine Moumadou
Economic and Monetary Community of Central Africa
BP 969
Bangui
République centrafricaine
Fax : (+236) 612 135

M. Placide Alfred Iloki
Economic and Monetary Community of Central Africa
BP 969
Bangui
République centrafricaine
Fax : (+236) 612 135
Mél. : aplacide@hotmail.com

Conseil des ministres africains chargés de l'eau

Mr. Henry K. Ntale
Chairperson of AMCOW Technical Advisory Committee
African Ministers' Council on Water
Kampala
Ouganda
Tél. : (+256 71) 257 0832
Fax : (+256 71) 346 384
Mél. : hntale@amcow.org

Mr. Reginald M. Tekateka
Specialist Advisor International Relations
Water Affairs and Forestry
Department of Water Affairs and Forestry
African Ministers' Council on Water
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 336 8741
Fax : (+27 12) 336 7988
Mél. : tekatekar@dwaf.gov.za

Observatoire du Sahara et du Sahel

Dr. Youba Sokona
Executive Secretary
Sahara and Sahel Observatory
Boulevard du Leader Yaser Arafat
BP 31
Tunis 1080
Tunisie
Tél. : (+216) 71 206 633
Fax : (+216) 71 206 636
Mél. : boc@oss.org.tn
youbasokona@oss.org.tu

Mr. Taoufiq Bennouna
Conseiller Scientifique et Technique
Coordinateur du Programme Environnement
Sahara and Sahel Observatory
Boulevard du Leader Yaser Arafat
BP 31
Tunis 1080
Tunisie
Tél. : (+216) 71 206 633
Fax : (+216) 71 206 636
Mél. : taoufiq.bennouna@oss.org.tn

Organisation internationale pour la protection civile

M. Abdoulaye Ndiaye
Directeur de la protection civile du Sénégal et
Président en exercice de l'Assemblée générale de l'Organisation internationale pour la protection civile
Dakar
Sénégal
Tél. : (+221) 821 0448 (Dakar)/
(+41 22) 879 6969 (Geneva)
Mél. : dpcsen@hotmail.com

Secrétariat du NEPAD

Dr. Ramileku Rakiatu Cole
Sustainable Land Specialist
NEPAD Secretariat
Afrique du Sud
Tél. : (+27 11) 313 3153
Fax : (+27 11) 313 3778
Mél. : remilekuc@nepad.org

Ms. Estherine Lisinge-Fotabong
Advisor - Environment
NEPAD Secretariat
Afrique du Sud
Tél. : (+27 11) 313 3762
Fax : (+27 11) 313 3778
Mél. : estherinef@nepad.org

**Secrétariat intérimaire du NEPAD –
Composante environnementale**

Mr. David Samuel Njiki Njiki
Executive Secretary
Interim secretariat of NEPAD environment
component
BP 813
Dakar
Sénégal
Tél. : (+221) 842 7311/576 9507
Fax : (+221) 842 7311
Mél. : njikinjiki@yahoo.com

Organisations on gouvernementales

Amboseli Trust for Elephants

Dr. Harvey Croze
Amboseli Elephant Research Project
Amboseli Trust for Elephants
00509 Langata, Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 891 191
Fax : (+254 20) 891 191
Mél. : hcroze@aerp.org

**Appui international pour le développement
durable**

Mme Hilly Anne Fumey van Baggum
Présidente
Appui international pour le développement
durable
BP 8058
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 551 0247
Fax : (+242) 813 429
Mél. : ai2d1@yahoo.fr

M. Claude Thureau
Appui international pour le développement
durable
Odcurne
Luxembourg
Tél. : (+) 570 9782
Mél. : claude-thureau@yahoo.fr

Ecological Youth of Angola

Mr. Constantino Mendes
Ecological Youth of Angola
P.O. Box 542
Luanda
Angola

Union du Maghreb arabe

M. Abdesslem Kallala
Conseiller chargé de la sécurité alimentaire et
de l'environnement
Arab Maghreb Union
14 Rue Azlagh
Rabat
Maroc
Tél. : (+212 37) 671 285
Fax : (+212 37) 671 253
Mél. : sg.uma@maghrebarabe.org
uma@mtds.com
kallala2000@yahoo.fr

Tél. : (+244 2) 355 715/923 32 6476 Mob.
Fax : (+244 2) 223 38919
Mél. : jea@netangola.com

**Réseau pour l'environnement et le
développement durable en Afrique**

Prof. Pascal Valentine Houenou
Coordinator
Réseau pour l'environnement et le
développement durable en Afrique
24 BP 94
24 Abidjan
Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 2020 5419/4088
Fax : (+225) 2020 5922
Mél. : nesda@afdb.org

WWF International

Dr. Samuel Kanyamibwa
Deputy Director, Africa and Madagascar
Programme
WWF International
Avenue du Mont Blanc
1196 Gland
Suisse
Tél. : (+41 22) 364 9111/4122 364 9267(D)
Fax : (+41 22) 364 4238
Mél. : skanyamibwa@wwfint.org

